



# Bulletin

BIBLIOTHÈQUE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

VOLUME 47, NUMÉRO 1

2018



## JEAN-CHARLES BONENFANT : DES INSTITUTIONS À HAUTEUR D'HOMME

p. 5

////////////////////  
La Commission de  
l'administration publique :  
20 ans de contrôle  
parlementaire

p. 11

////////////////////  
La caricature et le  
dessin satirique dans  
l'histoire politique  
du Québec

p. 21

////////////////////  
Le travail ménager :  
un enjeu politique?

p. 30

**Coordination**

Pierre Skilling

**Comité de rédaction**

David Boucher  
Jacques Gagnon  
Frédéric Lemieux  
Pierre Skilling

**Soutien à la coordination  
et révision linguistique**

Geneviève Court  
Danielle Simard

**Couverture et mise en page**

Louise Williams  
(Direction des communications,  
des programmes éducatifs et de l'accueil)

**Impression**

Division de la reprographie  
et de l'imprimerie  
de l'Assemblée nationale

**Adresse**

Bulletin de la Bibliothèque  
de l'Assemblée nationale  
Édifice Jean-Antoine-Panet  
1020, rue des Parlementaires  
5<sup>e</sup> étage, bureau 5.01  
Québec (Québec) G1A 1A3  
bulletin@assnat.qc.ca

[http://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/fr/  
publications/1797-bulletin-de-la-bibliotheque](http://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/fr/publications/1797-bulletin-de-la-bibliotheque)

418 643-4567

**Image de couverture**

Jean-Charles Bonenfant dans son bureau,  
à la Bibliothèque de la Législature.  
Fonds Assemblée nationale

Les idées exprimées dans les articles  
n'engagent que leur auteur.  
La reproduction des articles est permise  
avec la mention de la source.



# Sommaire



De nouvelles gravures sur les boiseries de l'hôtel du Parlement

p. 35



Chronique d'archives : le fonds Narcisse-Eutrope Dionne

p. 39



Les lauréats 2018 des Prix du livre politique de l'Assemblée nationale

p. 42

## 4 Avant-propos

*Le comité de rédaction*

## 5 Jean-Charles Bonenfant : des institutions à hauteur d'homme

*Amélie Binette et Patrick Taillon*

## 11 La Commission de l'administration publique : 20 ans de contrôle parlementaire

*Jules Racine St-Jacques*

## 21 La caricature et le dessin satirique dans l'histoire politique du Québec

*Pierre Skilling*

## 30 Le travail ménager : un enjeu politique? Entrevue avec Camille Robert, lauréate 2017 du Prix de la Fondation Jean-Charles-Bonenfant

*Propos recueillis par Carolyne Ménard*

## 35 De nouvelles gravures sur les boiseries de l'hôtel du Parlement

*Christian Blais*

## 39 Chronique d'archives : le fonds Narcisse-Eutrope Dionne

*Marise Falardeau*

## 42 Les lauréats 2018 des Prix du livre politique de l'Assemblée nationale

## 43 Des changements à la Bibliothèque de l'Assemblée nationale

## 44 Le mythe de la « taxe de Bienvenue »

## 45 Brèves

*Danielle Simard*



## Avant-propos

Au moment où une nouvelle équipe prend la direction de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale, les articles de ce *Bulletin* témoignent de multiples dimensions de la mission documentaire, de recherche, d'analyse et de diffusion de la connaissance de cette institution, et saluent la contribution de deux de ses anciens directeurs, Jean-Charles Bonenfant et Narcisse-Eutrope Dionne.

Bonenfant est l'un des personnages les plus illustres de l'histoire moderne du parlementarisme québécois. En 1978, soit un an après son décès, la Fondation Jean-Charles-Bonenfant voyait le jour afin d'honorer la mémoire de ce journaliste, bibliothécaire, juriste et professeur. Amélie Binette et Patrick Taillon, de la Faculté de droit de l'Université Laval, se penchent sur l'apport remarquable de cet homme à l'évolution des institutions politiques québécoises et à la connaissance en ce domaine.

Aux sources mêmes du parlementarisme et au cœur de la mission de l'Assemblée nationale se trouve le contrôle parlementaire. À cet égard, la contribution de la Commission de l'administration publique (CAP) est fondamentale. Jules Racine St-Jacques, historien et collaborateur de la Bibliothèque aux travaux de la CAP, retrace ses origines depuis le Comité des comptes publics créé en 1867 et dresse un bilan des 20 ans d'activité de cette commission.

Les caricaturistes scrutent aussi à leur façon les gestes des décideurs et des acteurs politiques. En témoigne une exposition sur la caricature politique et le dessin satirique qui se tient jusqu'à l'été 2019 à la Bibliothèque. Associé à ce projet et auteur de plusieurs articles en ce domaine, Pierre Skilling propose un parcours dans l'histoire de cet art polémique au Québec, depuis ses débuts en 1759, alors que le général James Wolfe était la cible de dessins féroces d'un de ses propres officiers, jusqu'aux caricaturistes qui diffusent aujourd'hui leurs œuvres en ligne.

Lors d'une conférence à la Bibliothèque le 7 mars 2018, Camille Robert, lauréate du Prix 2017 de la Fondation Jean-Charles-Bonenfant pour son mémoire de maîtrise, a présenté ses recherches sur les mobilisations féministes pour la reconnaissance du travail ménager au Québec et sur la pertinence politique de cette revendication aujourd'hui. Carolyne Ménard, bibliothécaire et historienne, rend compte de son entretien avec la chercheuse et doctorante en histoire à l'Université du Québec à Montréal.

La conclusion du 225<sup>e</sup> anniversaire des premières élections de l'histoire du Québec au printemps 2018 a été l'occasion de graver quatre nouveaux noms sur les boiseries de l'hôtel du Parlement. L'historien Christian Blais, qui a collaboré à cette commémoration, présente ces grandes figures politiques du Bas-Canada. Ensuite, Marise Falardeau, du Service des archives et de la numérisation, signe une chronique sur le fonds Narcisse-Eutrope Dionne, bibliothécaire de la Législature de 1892 à 1912. Enfin, ce numéro du *Bulletin* présente les plus récents changements administratifs à la Bibliothèque, les noms des lauréats des Prix du livre politique 2018 et les brèves de l'actualité parlementaire des derniers mois.

Bonne lecture!



# Jean-Charles Bonenfant : des institutions à hauteur d'homme

L'œuvre de Jean-Charles Bonenfant aborde en détail chacune des institutions politiques mises sur pied par l'Acte de l'Amérique du Nord britannique en 1867. Pourtant, si toutes les pierres de l'édifice constitutionnel sont consciencieusement retournées sous la plume du juriste, c'est à ses architectes qu'il réserve une place privilégiée.

Amélie Binette

Candidate au doctorat

Faculté de droit, Université Laval

Patrick Taillon

Professeur

Faculté de droit, Université Laval

Bien au-delà d'une analyse positiviste du droit constitutionnel, le regard de Jean-Charles Bonenfant s'attarde au rôle essentiel des acteurs politiques dans la création, l'évolution et la modification des institutions. Il écrit :

Les colonies britanniques en Amérique du Nord étaient sans doute destinées à se réunir un jour en un système fédératif ou unitaire avant la fin du dix-neuvième siècle, mais un certain nombre d'hommes politiques en Amérique et en Grande-Bretagne ont suffisamment influencé les événements qui se sont déroulés de 1860 à 1868 pour qu'il convienne d'en rappeler le souvenir<sup>1</sup>.

Bonenfant accorde une grande importance aux actions, aux idées et aux préoccupations des représentants politiques du Bas-Canada, particulièrement à leur chef, au sujet duquel il précise qu'« en simplifiant un peu, on en arrive même à une cause unique de la naissance de la Confédération, la volonté de George-Étienne Cartier<sup>2</sup> ». Ses travaux font aussi une large part aux Étienne-Paschal Taché, Hector-Louis Langevin et Jean-Charles Chapais<sup>3</sup>, ainsi qu'à leurs homologues anglophones alors présents sur la scène politique<sup>4</sup>, soit John A. Macdonald, George Brown, Alexander T. Galt et Thomas D'Arcy McGee.



Jean-Charles Bonenfant.

Fonds Assemblée nationale

**L'un des grands apports de l'œuvre de Bonenfant a été d'expliquer les particularités et les paradoxes de l'architecture constitutionnelle canadienne par une compréhension des ambitions, des craintes et des opinions politiques des Pères de la Confédération**

Par ailleurs, cette même posture permet à Bonenfant d'expliquer le développement du fédéralisme canadien depuis la Confédération, lequel est, selon lui, « avant tout un fait social indépendant de ses multiples expressions juridiques<sup>5</sup> ». À terme, cette perspective oriente le regard que Bonenfant pose sur

l'avenir tout autant que la formulation de ses propositions de réforme des institutions pendant les décennies 1960 et 1970<sup>6</sup>. Il est à cet égard un démocrate cohérent, car, si la volonté des hommes politiques a largement modelé la création du nouveau *dominion*, en 1867, il revient dorénavant

à leurs homologues contemporains de moderniser la Constitution. Ceux-ci demeurent les seuls détenteurs de la légitimité d'agir à titre de représentants de la population. C'est donc dans ces deux versants de son œuvre, soit l'étude de la mise en place de la Constitution de 1867, d'une part, et l'évolution ainsi que la réforme des institutions, d'autre part, que nous aimerions faire ressortir une constante : ce souci d'observer – au-delà des normes formelles – les actions des personnes qui animent les institutions.

**LES AMBIGUÏTÉS ET LES PARADOXES DE LA CONSTITUTION DE 1867 EXPLIQUÉS PAR LES CONVICTIONS DE SES RÉDACTEURS**

L'un des grands apports de l'œuvre de Bonenfant a été d'expliquer les particularités et les paradoxes de l'architecture constitutionnelle canadienne par une compréhension des ambitions, des craintes et des opinions politiques des Pères de la Confédération. En effet, contrairement à la situation qui prévaut chez leurs prédécesseurs américains, ils ont

soutenu, en 1867, un projet qui répondait bien davantage à leurs préoccupations urgentes et concrètes qu'à la poursuite d'un idéal inspiré de la pensée de « Locke, Hobbes ou Montesquieu ». Bonenfant affirme :

[E]n réalité la Confédération est née sous le signe de l'urgence, non pas pour réaliser un beau rêve unanime [...] Elle a été engendrée par les magnats de chemin de fer et les banquiers de l'époque, grâce à la collaboration de Cartier aidé par le clergé catholique, le tout cuisiné par cet admirable opportuniste qu'était John A. Macdonald [...].<sup>7</sup>

En somme, selon Bonenfant, c'est un peu un système à l'emporte-pièce qui a été créé en 1867, avec un soin de calquer les institutions canadiennes sur celles de la Grande-Bretagne. Ce loyalisme à l'endroit de la Couronne et du modèle britannique est par ailleurs doublé d'une profonde méfiance envers le fédéralisme américain, lequel sort à peine de la guerre de Sécession. Ainsi, ce ne serait pas tant pour reproduire la Chambre des lords au Canada que Macdonald milita contre un sénat électif et une représentation égale de chaque province, mais bien pour se différencier de l'exemple américain. Une telle chambre haute « aurait accordé une plus grande importance aux petites provinces<sup>8</sup> » alors que, selon le chef du Parti conservateur, « les États-Unis connaissaient des difficultés parce que leur système donnait trop de puissance aux États<sup>9</sup> ».

De manière semblable, Bonenfant lie aussi le tempérament prudent de Galt à l'instauration de mécanismes de protection de la minorité anglophone du Québec et associe les convictions plus conservatrices de Cartier à l'établissement d'un conseil législatif non électif<sup>10</sup>. Une pierre deux coups : le Conseil législatif, comme seconde chambre au Québec, devait permettre d'introduire un contre-pouvoir et une modération de l'assemblée élue, tout en favorisant les représentants de la minorité de langue anglaise.

Cette *personnalisation* des choix institutionnels effectués en 1867 offre également à Bonenfant la possibilité d'y puiser de sérieux arguments militant pour une reconnaissance de la dualité canadienne, d'un pacte entre deux peuples fondateurs. Bien qu'aucune mention explicite ne soit présente dans la loi du Parlement de Westminster qui nous sert de Constitution, selon Bonenfant, ce pacte se déduit assurément du comportement des principaux protagonistes :

Mais même si les Pères de la Confédération ont voulu un système fortement centralisé mettant parfois en danger l'essence du fédéralisme lui-même, il reste, dira-t-on, qu'ils ont considéré la Confédération comme un traité et qu'il y a là un esprit dont nous n'aurions pas dû nous éloigner. Que la Confédération ait été le fruit d'une entente entre deux groupes nationaux, cela s'impute des événements, des exigences et du consentement de Cartier [...]¹¹.

La défense de cette dualité apparaît comme une constante dans les écrits de Bonenfant, pour qui *l'Acte de l'Amérique du Nord britannique* est une reconnaissance formelle, bien qu'imparfaite, de la nation canadienne-française, dont les Pères de la Confédération « ont eu vraiment l'intention d'assurer la survivance [...] et ils ont adopté les moyens qui, à l'époque, leur semblèrent les meilleurs pour la réaliser¹² ».

### L'ÉVOLUTION DES INSTITUTIONS PARLEMENTAIRES : DES CONVENTIONS À L'INNOVATION

Si les travaux de Bonenfant sur l'esprit de la Constitution de 1867 offrent un regard rétrospectif, une analyse historique susceptible de nous aider à mieux comprendre les forces et les faiblesses du fédéralisme contemporain, ce sont surtout ses recherches sur le fonctionnement des institutions parlementaires qui nous permettent de prendre la mesure du « réformateur » qu'il pouvait être. C'est aussi sur ce front que son influence s'est fait le plus



Sir George-Étienne Cartier.

Photo : Notman  
Fonds Maximilien Bibaud. Bibliothèque et Archives  
Canada, PA-074102  
Sous licence Creative Commons CC BY 2.0

sentir. Avec d'autres, il a, en quelque sorte, participé à une « québéçisation » du parlementarisme de Westminster. Au détour de ce mouvement de modernisation que fut la Révolution tranquille, il a pris position pour un parlementarisme québécois transformé : mise en veilleuse des symboles monarchistes, réforme en profondeur du Conseil législatif, modernisation du Règlement de l'Assemblée, etc.

Certes, il était conscient du fonctionnement du parlementarisme britannique et en maîtrisait bien ses usages et ses conventions non écrites. Cette tradition, reconnaît-il, accorde évidemment une plus grande marge



NOTRE PROVINCE EN PLEIN ESSOR



*...“centre de culture  
intellectuelle et artistique...”*

DÈS LES PREMIERS jours de la Nouvelle-France, les arts et les lettres ont occupé une place importante dans la vie du Québec. Depuis, l'oeuvre admirable des premiers sculpteurs sur bois de l'école du Cap Tourmente a été dignement perpétuée par les Baillargé de Québec, l'école Quevillon de l'Île Jésus, et leurs successeurs. Des maîtres orfèvres canadiens tels que Ranvozyé et Amiot s'inspirèrent des riches pièces d'argenterie française, autrefois offertes aux premières institutions religieuses du Québec. Les minutieux travaux à l'aiguille et les magnifiques broderies des Ursulines furent le point de départ de nos réalisations dans les arts décoratifs.

Aujourd'hui plus que jamais, les héritiers de cette grande tradition — peintres, sculpteurs, artisans, écrivains, musiciens et chanteurs du Québec — trouvent dans leur pays même l'occasion de développer leurs talents dont le renom s'affirme de plus en plus à l'étranger.

## UN JEUNE CANADIEN NOUS DIT...

“LA PROVINCE de Québec devient de plus en plus un centre de culture intellectuelle et artistique, et jamais les jeunes Canadiens n'ont eu à leur disposition des moyens aussi nombreux et faciles de former et d'enrichir leur esprit. L'éducation artistique, en particulier, n'est plus le privilège d'un petit nombre. On comprend mieux aussi la nécessité d'une bonne culture générale qui vivifie les connaissances des spécialistes. Il semble qu'une ère nouvelle s'ouvre aux jeunes intellectuels et artistes, que leur talent et leur travail seront mieux reconnus et utilisés. Un brillant avenir leur est offert qu'autrefois ils n'auraient rêvé de connaître qu'à l'étranger.”

JEAN CHARLES BONENFANT

CETTE RÉCLAME FAIT PARTIE D'UNE SÉRIE PUBLIÉE PAR

**Molson's**  
POUR CÉLÉBRER LE MAGNIFIQUE  
DÉVELOPPEMENT DE LA PROVINCE DE QUÉBEC



JEAN-CHARLES BONENFANT est né à l'Île d'Orléans où son père est médecin depuis quarante ans et où le premier ancêtre canadien de sa mère s'est établi vers 1670. Pendant ses études secondaires au Petit Séminaire de Québec, il remporta le Prix du Prince de Galles convoité par tous les élèves des collèges classiques affiliés à l'Université Laval. Il suivit ensuite des cours de droit, de lettres et de philosophie à cette même université. Il est maintenant professeur à la Faculté de Droit, à la Faculté des Sciences sociales et aux Cours d'été de littérature de son alma mater. Il est en charge de la section juridique de la Bibliothèque de la Législature de Québec où il agit aussi comme assistant-bibliothécaire. Sa voix est bien connue au Canada français, car depuis plusieurs années il commente à Radio-Canada les émissions du théâtre éducatif de Radio-Collège.

Cette « réclame » parue dans *La Presse* le 26 mars 1949 célèbre la carrière déjà bien engagée de Bonenfant, qui partage son temps entre l'Université Laval, la Bibliothèque de la Législature et la radio.

de manœuvre aux acteurs politiques et à leurs pratiques, entre autres, grâce aux conventions constitutionnelles qu'il définit ainsi :

[C]es accords qui peuvent être écrits nulle part, qui sont dépourvus de sanction légale, qu'on ne plaide pas devant les tribunaux, mais qui n'en sont pas moins compris et respectés par les intéressés en vertu d'un sentiment intérieur de nécessité juridique<sup>13</sup>.

Il était néanmoins convaincu que ces traditions ou ces usages pouvaient et devaient parfois évoluer. C'est, par exemple, sous l'impulsion de conventions constitutionnelles liées à la démocratie et au gouvernement responsable que le rôle de la Couronne a été progressivement limité. Dorénavant, les pouvoirs dévolus à la reine et à ses représentants fédéral (gouverneur général) et provinciaux (lieutenants-gouverneurs) ne sont exercés, en pratique, que sur l'avis du premier ministre : « En effet, on peut se demander s'il est encore quelque domaine où la reine, le gouverneur général et le lieutenant-gouverneur peuvent agir seuls<sup>14</sup> ! »

Fidèle à une analyse qui se veut nuancée et réaliste, Bonenfant met toutefois en garde contre la tentation de ne faire évoluer les institutions qu'informellement, sans se préoccuper de réformer le texte de la Constitution, lequel reste « figé » dans les termes de 1867. La principale conséquence, prévient-il, est de laisser au pouvoir judiciaire une porte ouverte à une interprétation créatrice de droit qui usurpe essentiellement le rôle du législateur :

[J]e crois qu'un juge n'est pas appelé à créer le droit, mais à l'interpréter et que parfois si théoriquement il semble être un interprète, on fait de lui un créateur lorsqu'on le force à résoudre des problèmes du vingtième siècle à l'aide d'expressions qui n'ont plus de portée juridique précise et qui demeurent gelées dans leur sens désuet du milieu du dix-neuvième siècle [...]<sup>15</sup>.

Au-delà de l'interprétation de l'*Acte de l'Amérique du Nord britannique* qu'ont pu successivement retenir le Comité judiciaire du Conseil privé de Londres, puis la Cour suprême du



Jean-Charles Bonenfant dans son bureau, à la Bibliothèque de la Législature.

Canada, Bonenfant s'oppose surtout à la « paresse institutionnelle<sup>16</sup> » qui entoure la Constitution canadienne. Cette tendance à croire que les « institutions s'arrangent d'elles-mêmes » et à se satisfaire d'une absence de solutions politiques à une interprétation judiciaire « ne correspondant pas aux orientations politiques voulues<sup>17</sup> » serait, selon lui, la principale cause de la « faillite » du fédéralisme canadien.

Ce souci de reconnaître le rôle prédominant des hommes et des femmes politiques dans le fonctionnement des institutions s'explique, chez Bonenfant, par la confiance et par le respect qu'il porte aux mécanismes de la démocratie représentative. Si les juges peuvent aider à imaginer des solutions ou à offrir des pistes de règlement des différends, c'est aux législateurs qu'il convient de choisir, à terme, la voie à adopter : « L'avenir constitutionnel et politique d'un pays ne doit pas dépendre de quelques juges, si savants, si honnêtes soient-ils, mais en saine démocratie, il doit relever des hommes politiques qui représentent la population<sup>18</sup>. »

Cette valorisation du rôle du député, Jean-Charles Bonenfant l'a encouragée non seulement dans ses écrits, mais également dans sa carrière au sein de l'Assemblée législative, où il a été un artisan de premier plan de la réforme du droit parlementaire québécois à la fin des années 1960. Le fait de combiner le métier de directeur de la Bibliothèque (et de conseiller juridique des législateurs) avec celui d'enseignant et de chercheur a permis de cultiver chez lui un sens hors pair de la vulgarisation scientifique qui s'accompagnait d'une sincère volonté de démocratisation du savoir et des institutions. Car, à travers tous les combats qu'il a pu sporadiquement mener dans ses écrits et dans ses actions, on trouve très certainement un trait commun : une forme d'éducation à la citoyenneté, une citoyenneté profondément enracinée dans l'histoire des institutions, mais aussi résolument tournée vers leur adaptation aux changements qui ont marqué le Québec des années 1950 à 1970.

1. Jean-Charles Bonenfant, « La dernière session de l'Union », *Les Cahiers des Dix*, n° 30, 1965, p. 51.

2. J.-C. Bonenfant, « L'esprit de 1867 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 17, n° 1, 1963, p. 19 et 21-22.

3. Bonenfant, « L'évolution du statut de l'homme politique canadien-français », *Recherches sociographiques*, vol. 7, nos 1-2, 1966, p. 117 ; « Le Canada et les hommes politiques de 1867 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 21, n° 3, 1967, p. 571.

4. Voir, entre autres, J.-C. Bonenfant, « Le Canada et les hommes politiques de 1867 », *ibid.* ; « Les craintes de la minorité anglo-protestante du Québec de 1864 à 1867 », *Les Cahiers des Dix*, n° 36, 1971, p. 55.

5. J.-C. Bonenfant, *Le fédéralisme dans la constitution canadienne*, [s.d.], p. 1 (texte non publié, disponible dans le fonds d'archives Jean-Charles Bonenfant [P120] de l'Université Laval).

6. Rappelons que Bonenfant a fait œuvre de doctrine dans les décennies ayant précédé l'adoption de la *Loi constitutionnelle de 1982*, laquelle a rendu beaucoup plus difficile toute proposition de réforme en profondeur du fédéralisme canadien par une procédure de modification des plus complexes.

7. J.-C. Bonenfant, « L'esprit de 1867 », *op. cit.* p. 21.

8. J.-C. Bonenfant, « La vocation manquée du Sénat canadien », *Les Cahiers des Dix*, n° 37, 1972, p. 51-52.

9. J.-C. Bonenfant, « L'esprit de 1867 », *op. cit.* p. 28.

10. « Cartier s'opposait aussi à ce que le Conseil soit électif sous prétexte que cela est incompatible avec la responsabilité ministérielle [...] : "Conservateurs d'éducation monarchique, notre devoir est d'entourer nos institutions politiques de tout ce qui

peut contribuer à leur stabilité". » J.-C. Bonenfant, « La dernière session de l'Union », *op. cit.* p. 54.

11. J.-C. Bonenfant, « L'esprit de 1867 », *op. cit.* p. 31.

12. *Ibid.*, p. 32.

13. J.-C. Bonenfant, « Qu'est-ce que la Constitution du Canada ? », *La Presse*, partie II, 1976, p. 5.

14. Bonenfant a détaillé la montée de ces conventions précises dans l'article « Destitution d'un premier ministre et d'un lieutenant-gouverneur », *Les Cahiers des Dix*, n° 28, 1963, p. 9 et 31.

15. J.-C. Bonenfant, *ibid.*, p. 24. Bonenfant cite avec approbation l'expression du sénateur Eugène Forsey pour décrire Richard Haldane, membre du Comité judiciaire du Conseil privé, « the stepfather of Confederation » : « Je crois que [la Constitution] a eu plusieurs autres beaux-pères dont quelques-uns siègent peut-être aujourd'hui à la Cour suprême. » « La Cour suprême et le partage des compétences », *Alta. L. Rev.*, vol. 14, n° 1, 1976, p. 21-22.

16. « À l'exemple de la Grande-Bretagne, nous avons cru que bien des problèmes pouvaient se régler sans textes ou sans changer les textes grâce aux conventions à l'interprétation judiciaire, "from time to time" en oubliant que nous n'avions peut-être pas tous les tempéraments traditionnels des Britanniques et surtout nous ne vivions pas dans un pays unitaire, mais fédératif. » *Ibid.*, p. 30.

17. *Ibid.*, p. 31.

18. J.-C. Bonenfant, « L'étanchéité de l'A.A.N.B. est-elle menacée ? », *Les Cahiers de droit*, vol. 18, 1977, p. 383.



# La Commission de l'administration publique : 20 ans de contrôle parlementaire

La Commission de l'administration publique a fêté en 2017 ses 20 ans. À cette occasion, il est opportun de retracer ses origines et de dresser le bilan de ces deux décennies d'activité<sup>1</sup>.

Jules Racine St-Jacques

Service de la recherche  
Bibliothèque de l'Assemblée nationale

Dans un régime parlementaire de type britannique, le contrôle des actions et des dépenses gouvernementales représente l'une des manifestations les plus éloquentes de la souveraineté populaire incarnée par les députés. Le principe du gouvernement responsable exige en effet que les parlementaires vérifient l'efficacité des actions gouvernementales et l'efficience des ressources investies pour les mettre en œuvre au sein de l'appareil étatique.

La période des questions et réponses orales constitue sans aucun doute l'exercice le plus médiatisé de contrôle du gouvernement par les élus. En revanche, c'est au sein des commissions parlementaires que s'exerce le contrôle de l'administration publique à proprement parler. Bien que les commissions sectorielles – spécialisées dans un domaine particulier de l'activité de l'État – soient elles aussi investies de ce pouvoir, la Commission de l'administration publique est la seule vouée exclusivement à la surveillance de la gestion des fonds publics.

## SURVOL HISTORIQUE

À la création de la province de Québec, la mission de contrôle des dépenses appartenait au Comité des comptes publics, créé par décret de l'Assemblée législative dès 1867. Cette émanation institutionnelle de la tradition parlementaire britannique avait pour fonction de vérifier l'usage des crédits votés par l'Assemblée législative. En parallèle, l'Auditeur



Maurice Duplessis, député de Trois-Rivières (1936).

Photographie officielle pour la 19<sup>e</sup> législature.  
Fonds Assemblée nationale

de la province (aujourd'hui le Vérificateur général du Québec), institué en 1868 par la *Loi sur le Département du Trésor*, contrôlait les revenus et les dépenses de la province, s'assurant de la disponibilité des fonds et vérifiant les comptes après paiement des engagements financiers du gouvernement.

Le Comité des comptes publics a connu une existence inconstante. De 1867 à 1912, il se réunit sur une base régulière. Au cours des cinquante années suivantes, en revanche, il n'est convoqué qu'à sept reprises : en 1923-1924 et en 1925, d'abord, pour enquêter

sur l'administration de la Commission des liqueurs, et de 1936 à 1939, pour enquêter sur l'administration des fonds publics par le gouvernement de Louis-Alexandre Taschereau. Dans ce dernier cas, les séances du Comité, menées par le chef de la toute nouvelle Union nationale, Maurice Duplessis, conduisent à la démission du premier ministre libéral et à l'élection, en août 1936, d'un premier gouvernement unioniste.

Après avoir contribué à tourner cette page de notre histoire, le Comité des comptes publics retombe en dormance pendant 24 ans. Il reprend ses activités en 1963 avant d'être renommé Commission des comptes publics en 1969, puis aboli en 1972 au profit de la

Commission permanente des finances, des comptes publics et du revenu. La réorganisation des commissions parlementaires de 1969 entraîne aussi la création de la Commission des engagements financiers, dont le mandat est d'examiner mensuellement les dépenses autorisées par le gouvernement, mais non encore effectuées par les ministères et organismes publics. Il s'agissait là d'une « première dans les annales du parlementarisme britannique ». Désormais, on ne se contenterait plus de vérifier en aval la manière dont les crédits publics ont été dépensés, mais on examinerait les investissements planifiés en amont afin, notamment, de prévenir les risques de collusion et de patronage dans l'octroi des contrats publics.

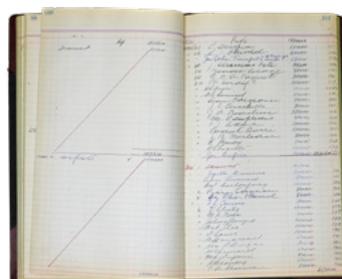
### LE COMITÉ DES COMPTES PUBLICS DE 1936

En 1936, le Comité des comptes publics siège du 7 mai au 10 juin. Maurice Duplessis convoque 33 témoins pour passer au peigne fin les dépenses du gouvernement. En pleine crise économique, les dépenses outrancières de plusieurs officiers de l'État et de représentants du gouvernement font scandale. Particulièrement celles d'Irénée Vautrin, ex-ministre de la Colonisation. Lui qui ne verse qu'un maigre cent par repas aux colons a dépensé 1 592 \$ pour rénover son bureau. On apprend en outre qu'il employait sa voiture de fonction pour se rendre à ses rondes de golf. Mais l'histoire retiendra surtout qu'il s'est procuré une paire de culottes pour la marche en forêt (des *breeches*) à même les fonds de son département. Lors de la campagne électorale suivante, les « culottes à Vautrin » deviendront, pour l'Union nationale, le symbole d'un régime corrompu. L'affaire, relatée dans la série *Duplessis* (1978) adaptée d'un scénario de Denys Arcand, est entrée dans l'imaginaire politique québécois.



Irénée Vautrin, ministre de la Colonisation, de la Chasse et des Pêcheries, 1934-1935.

Caricature par Robert La Palme, 1934.  
Archives de la Ville de Montréal,  
BM001-05-P2186



Livrets de la Banque de Montréal (datés entre 1923 et 1935) retrouvés récemment, au nom d'Antoine Taschereau, comptable de l'Assemblée législative et frère du premier ministre Louis-Alexandre Taschereau. En 1936, le Comité des comptes publics accuse Antoine Taschereau d'avoir encaissé les intérêts des comptes de l'Assemblée législative.

Fonds Assemblée nationale

En 1970, le Vérificateur général du Québec est rattaché à l'Assemblée nationale. Au cours des années 1970 et au début des années 1980, la Commission des finances, des comptes publics et du revenu – redevenue la Commission des finances et des comptes publics après la création, en 1978, de la Commission permanente du revenu<sup>3</sup> – entend le Vérificateur général une fois par an au sujet de son rapport annuel.

La réforme parlementaire de 1984 provoque une reconfiguration des commissions dans un souci de permanence et de spécialisation. Cette refonte supprime la Commission des engagements financiers et la Commission des finances et des comptes publics, et redistribue leurs fonctions respectives aux commissions sectorielles et à la Commission du budget et de l'administration nouvellement créée. L'audition annuelle du Vérificateur général sur son rapport annuel de gestion est alors confiée à la Commission de l'Assemblée nationale. Le 3 décembre 1986, la Commission du budget et de l'administration obtient toutefois une délégation de la Commission de l'Assemblée nationale afin de recevoir annuellement le Vérificateur général.

En 1990, à l'occasion de l'examen de l'application de la *Loi sur la fonction publique*, la Commission du budget et de l'administration s'est particulièrement intéressée à la notion d'imputabilité externe, qui désigne l'obligation pour les administrateurs d'État de rendre compte de leur gestion directement aux parlementaires<sup>4</sup>.

Avec l'adoption, en 1993, de la *Loi sur la réduction du personnel dans les organismes publics et l'imputabilité des sous-ministres et des dirigeants d'organismes publics*, les commissions parlementaires obtiennent le droit de convoquer les hauts fonctionnaires lorsque le Vérificateur général a examiné leur gestion. Sur cette base, la Commission du budget et de l'administration tient donc des séances où elle entend sous-ministres et dirigeants d'organismes publics.



Lors des séances des 23 et 24 mars 1966 du Comité des comptes publics, Jean Lesage et Daniel Johnson (père) évoquent les contours d'une vérification en amont des investissements publics. On les voit ici réunis à Manicouagan le 25 septembre 1968.

Photo : Hydro-Québec

En avril 1997, toujours dans le but d'améliorer la gestion des fonds publics et afin de concentrer en une seule commission la responsabilité du suivi des rapports du Vérificateur général, l'Assemblée nationale met à l'essai la Commission de l'administration publique. Cinq mois plus tard, la Commission est créée sur une base permanente. Un jalon important dans le resserrement du contrôle de l'appareil étatique venait d'être posé.

Un autre suivra avec l'adoption, en 2000, de la *Loi sur l'administration publique*. En reconnaissant le rôle des parlementaires dans le contrôle de l'administration publique et en définissant les principaux outils de la gestion axée sur les résultats (plan stratégique, déclaration de services aux citoyens, rapports annuels de gestion), cette loi élabore le cadre à l'intérieur duquel la Commission de l'administration publique exercera désormais son mandat. Cependant, en faisant passer de 70 à 120 le nombre de ministères et d'organismes dans son champ



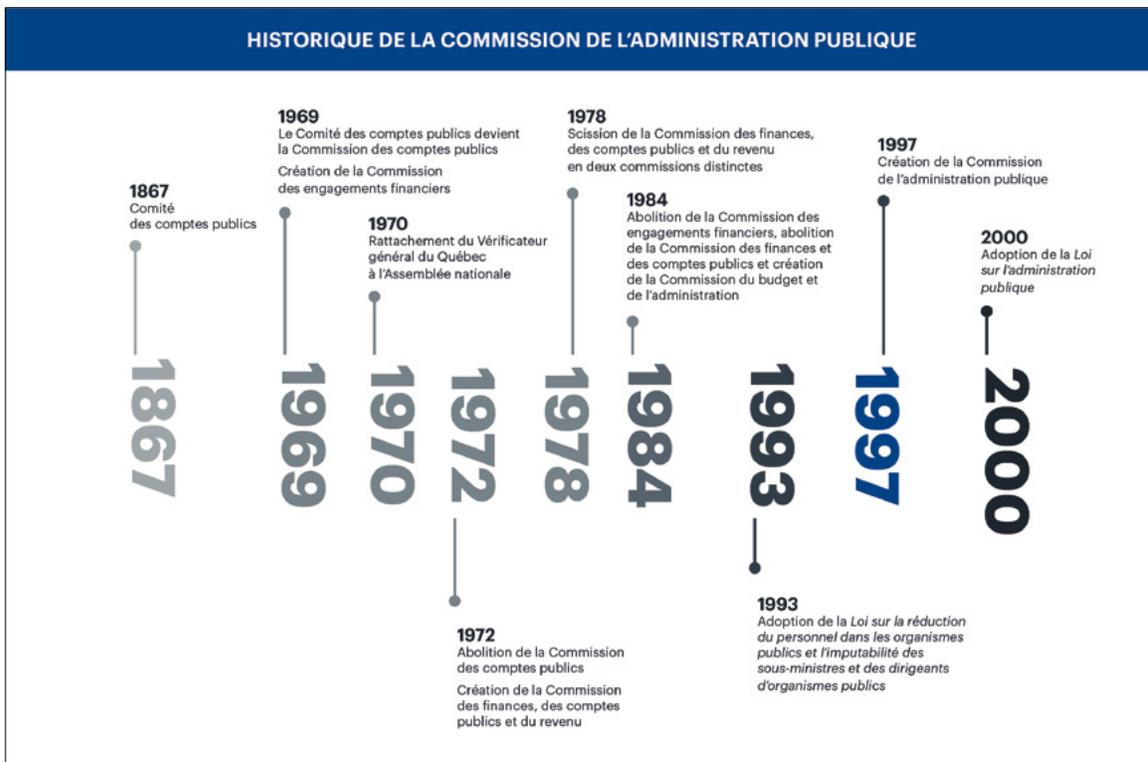
Henri-François Gautrin, député de Verdun, parraine la *Loi sur la réduction du personnel dans les organismes publics et l'imputabilité des sous-ministres et des dirigeants d'organismes publics*, adoptée en 1993.

Photographie officielle pour la 35<sup>e</sup> législature.  
Fonds Assemblée nationale



Jacques Chagnon, député de Westmount–Saint-Louis, est le premier président de la Commission de l'administration publique.

Photographie officielle pour la 35<sup>e</sup> législature.  
Fonds Assemblée nationale



de compétence, elle alourdit considérablement la tâche de la Commission. À un point tel qu'il devient virtuellement impossible de respecter l'obligation d'entendre annuellement les sous-ministres et dirigeants d'organisme concernés. Il faudra donc que la réforme parlementaire de 2009 allège cette charge en répartissant sur quatre ans le mandat de surveillance des ministères et organismes et en partageant cette responsabilité avec les commissions sectorielles.

## LA COMMISSION DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE : COMPOSITION, MANDAT ET ACTIVITÉS

### Composition

La Commission de l'administration publique est, avec la Commission de l'Assemblée nationale, l'une des deux commissions permanentes dites « horizontales » de l'Assemblée nationale, c'est-à-dire que contrairement aux commissions sectorielles, ses activités ne se limitent pas nécessairement à un champ de compétence étatique particulier. Par l'ampleur de leur objet, les travaux de la Commission sont souvent susceptibles de rejoindre les intérêts et les compétences de l'ensemble des députés. Ainsi, alors que les autres commissions comprennent uniquement des membres permanents, la Commission de l'administration publique se compose de treize membres permanents et de dix membres temporaires. Les membres permanents assurent la continuité de son fonctionnement tandis que les députés intéressés par une question particulière peuvent prendre part, sans droit de vote, aux travaux de la Commission de façon ponctuelle. Autre particularité : le Règlement de l'Assemblée nationale prévoit la possibilité, pour les députés indépendants, d'y participer sans droit de vote.

Les membres permanents sont nommés pour une durée de deux ans à raison de sept députés du groupe parlementaire formant le gouvernement et six députés de l'opposition, soit quatre de l'opposition officielle et deux

députés du deuxième groupe d'opposition, dont un sans droit de vote<sup>5</sup>. La présidence de la Commission est toujours assurée par un député de l'opposition officielle<sup>6</sup>, tandis que la vice-présidence est assumée, d'une part, par un député du groupe parlementaire formant le gouvernement et, d'autre part, par un député du deuxième groupe d'opposition. Précisons que la Commission tient ses séances dans un esprit non partisan. Ainsi, elle exécute ses mandats et adopte la grande majorité de ses recommandations à l'unanimité.

### Mandat

Au moment de la création de la Commission de l'administration publique, l'Assemblée nationale lui a confié des fonctions exclusives, jusque-là assumées par d'autres commissions, notamment la Commission du budget et de l'administration. C'est la Commission de l'administration publique, en effet, qui entend chaque année le Vérificateur général au sujet de son rapport annuel de gestion et qui vérifie les engagements financiers des organismes publics. Elle représente l'interface privilégiée du Vérificateur général à l'Assemblée nationale. En vertu de la *Loi sur l'administration publique*, adoptée en 2000, elle entend les sous-ministres et les dirigeants d'organismes afin de discuter de leur gestion administrative lorsque celle-ci est signalée par le Vérificateur général ou par le Protecteur du citoyen. Le Vérificateur y est donc périodiquement convié à présenter le résultat de ses audits de performance ainsi que son rapport annuel de gestion. Enfin, la Commission est responsable de l'examen du rapport d'application de la *Loi sur l'administration publique* livré chaque année par le Secrétariat du Conseil du trésor.

À l'origine, la Commission réservait des séances à l'examen des engagements financiers et conviait le ministre ou le dirigeant concerné, le cas échéant, pour le questionner sur les dépenses prévues – et souvent déjà réalisées<sup>7</sup> – par son ministère ou son organisme. Au cours des années 2010, l'exercice ayant perdu un peu de son importance dans les



RAPPORT DU VÉRIFICATEUR  
GÉNÉRAL DU QUÉBEC  
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE  
POUR L'ANNÉE 2018-2019

Juin 2018



Page couverture du Rapport du Vérificateur général du Québec, juin 2018.

travaux de la Commission, une réflexion a été entreprise afin de redonner tout son sens à cet aspect du mandat. Ainsi, depuis la période de travaux de l'automne 2015, la Commission vérifie systématiquement les engagements contractuels des ministères et des organismes budgétaires convoqués en audition publique.

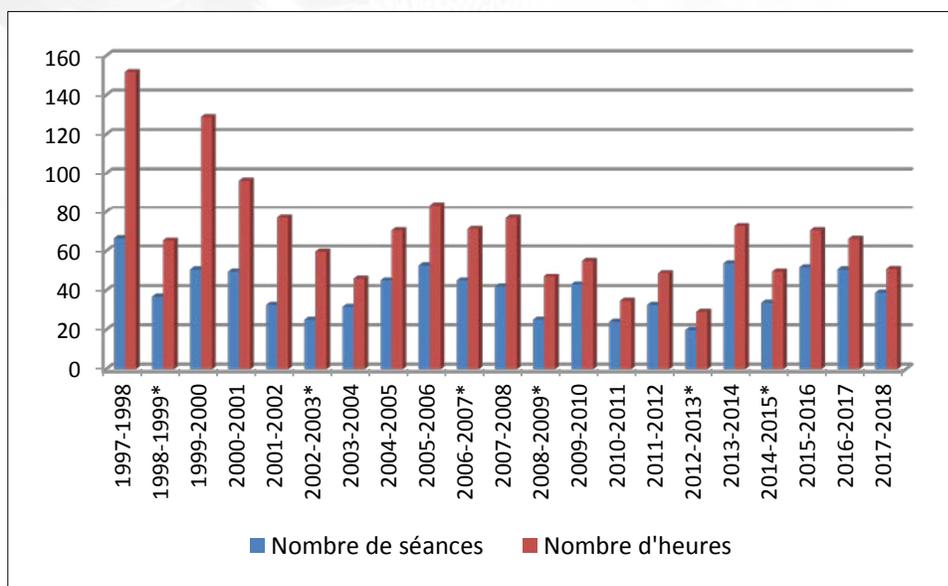
Si elle partage bien cette responsabilité avec les commissions sectorielles, la Commission de l'administration publique demeure dans les faits le principal organe parlementaire de

surveillance de l'administration étatique. Une fois tous les quatre ans, elle doit entendre les sous-ministres et les dirigeants d'organismes assujettis à la *Loi sur l'administration publique* afin de discuter de leur gestion administrative. Cela représente plus d'une centaine de ministères et d'organismes à contrôler périodiquement. Pour ce faire, la Commission dresse un calendrier d'examen des rapports annuels de gestion échelonné sur quatre ans. En fonction des résultats de cet examen, elle détermine quels ministères et organismes elle souhaite entendre. Lors d'auditions de trois heures assorties de séances de travail préparatoires, les membres analysent en détail la qualité de l'information et la performance de l'organisme eu égard à sa planification stratégique, à sa déclaration de services aux citoyens, à ses engagements financiers, à l'usage de ses ressources financières, humaines et informationnelles ou à tout autre sujet se rapportant à la gestion administrative.

### Activités

Au cours de ses vingt ans d'existence, la Commission de l'administration publique a vu la forme et le volume de ses activités évoluer sensiblement. Au moment de sa création, elle s'était donné pour mission d'entendre chacun des ministères et organismes qui faisaient l'objet d'un chapitre dans le rapport du Vérificateur général. En outre, la Commission étudiait l'ensemble des engagements financiers de tous les ministères et organismes du gouvernement. Comme le déclarait en 1998 avec une certaine fierté Jacques Chagnon, son président à l'époque : « Nous en avons entendu tout près de 12 000 [engagements] depuis un an. Et c'est pas mal de boulot<sup>8</sup>. » Il n'avait pas tort. Comme l'illustre le graphique 1, ces mandats engendraient un nombre élevé de séances auxquelles les membres consacraient de nombreuses heures. Aussi, la première année d'activités de la Commission demeure à ce jour la plus chargée.

**Graphique 1 :** Nombre de séances tenues par la Commission de l'administration publique et nombre d'heures qui y sont consacrées, 1997-1998 à 2017-2018<sup>9</sup>



Les périodes électorales se caractérisent généralement par une réduction des activités parlementaires. L'année 1998-1999 n'a pas fait exception. Après le scrutin, la Commission de l'administration publique a repris ses travaux avec une fréquence comparable en 1999-2000, se réunissant à 51 reprises en séances de travail et en séances publiques, pour un total de 128 heures. Elle a toutefois réduit sa charge de travail progressivement jusqu'à atteindre un seuil relativement stable en 2002-2003.

L'intensité des travaux des premières années est principalement attribuable au mode de fonctionnement privilégié pour examiner les engagements financiers des différents ministères et organismes. Le nombre d'engagements financiers à étudier augmentant de façon considérable au cours de la période, faire leur examen systématique devenait chose impossible, compte tenu des ressources et du temps alloué aux membres de la Commission. À compter de 2004-2005, les vérifications mensuelles en séances de travail plutôt qu'en séances publiques ont pour effet de réduire considérablement la charge de travail qui incombait jusque-là à la Commission.

De la même manière, depuis 2005 tous les rapports annuels des 70 ministères et organismes assujettis au chapitre II de la *Loi sur l'administration publique* font l'objet d'une analyse détaillée par le Service de la recherche de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale avant d'être soumis à l'évaluation des membres. Ainsi, la Commission ne convoque pas systématiquement toutes les entités placées sous son regard, mais uniquement les cas qu'elle juge les plus problématiques sur la base de ces analyses.

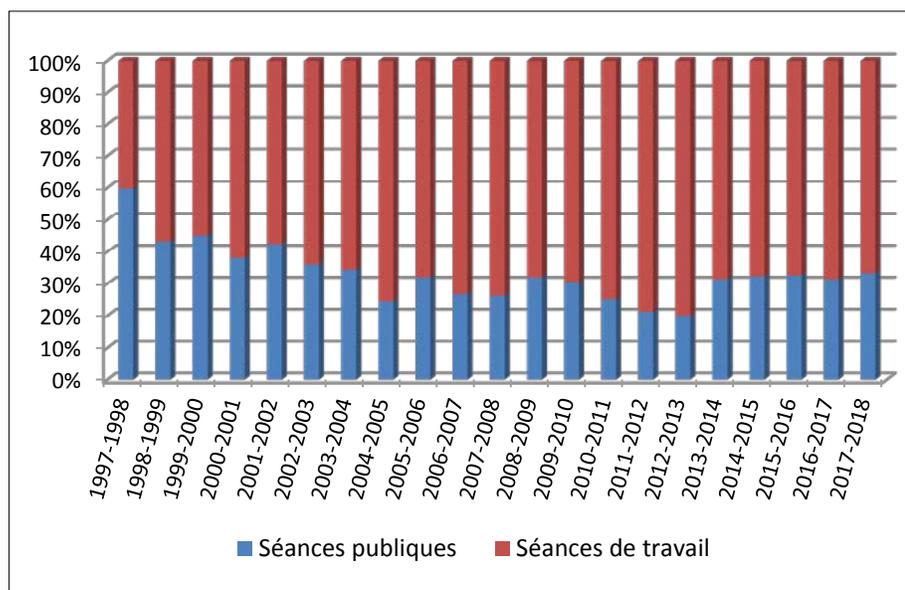
Le tableau 1 et les graphiques 2 et 3 (en pages suivantes) montrent bien les ajustements apportés par la Commission de l'administration publique à l'organisation de ses travaux. Dans les premières années, une part importante des travaux était consacrée aux engagements financiers. Depuis la 39<sup>e</sup> législature, 50 % ou plus des auditions portent sur les entités examinées par le Vérificateur général ou le Protecteur du citoyen.

En 1997-1998, près de 60 % des séances étaient consacrées aux auditions (séances publiques). Depuis environ 15 ans, 70 % des

**Tableau 1 :** Parts relatives des auditions de la Commission de l'administration publique selon le type de mandat, de la 35<sup>e</sup> à la 41<sup>e</sup> législature

Législature	Rapport du Vérificateur générale ou du Protecteur du citoyen	Gestion administrative	Autres <sup>10</sup>
35 <sup>e</sup> (1994-1998)	32,3 %	5,4 %	55,4 %
36 <sup>e</sup> (1999-2003)	37,5 %	9,4 %	53,1 %
37 <sup>e</sup> (2003-2007)	51 %	30,6 %	18,4 %
38 <sup>e</sup> (2007-2008)	42,9 %	21,4 %	35,7 %
39 <sup>e</sup> (2009-2012)	73,1 %	11,5 %	15,4 %
40 <sup>e</sup> (2012-2014)	66,7 %	27,8 %	5,5 %
41 <sup>e</sup> (2014-2018)	50 %	45,7 %	4,3 %

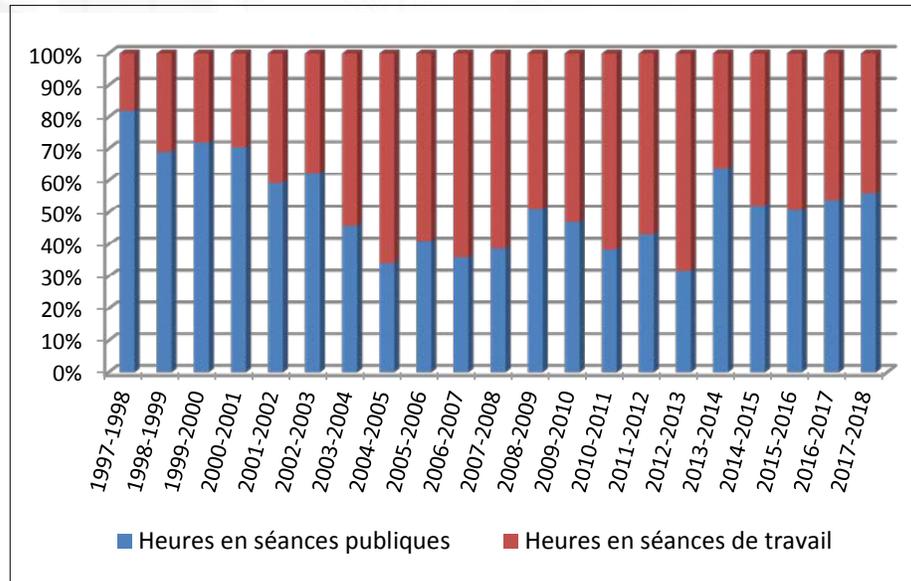
**Graphique 2 :** Répartition des séances de la Commission de l'administration publique selon le type de séance, de 1997-1998 à 2017-2018



rencontres sont des séances de travail; une part non négligeable des mandats s'y réalise. Depuis de nombreuses années, les séances de travail servent notamment à la planification des travaux. Les membres y décident des organismes et ministères à entendre en priorité et déterminent les recommandations à formuler

après les avoir entendus. La répartition du temps entre les auditions publiques et les séances de travail a également subi un ré-équilibre au fil des années. Ainsi, les heures de séance se partagent à peu près également entre auditions publiques et séances de travail, particulièrement depuis 2014-2015.

**Graphique 3 :** Répartition des heures consacrées aux séances de travail et aux séances publiques par la Commission de l'administration publique, de 1997-1998 à 2017-2018



### CONCLUSION : LA CAP AUJOURD'HUI... ET DEMAIN

L'augmentation de la charge de travail au cours des 20 dernières années a entraîné, on l'a vu, une rationalisation des travaux de la Commission. Toutefois, comme elle le soulignait dans son 28<sup>e</sup> rapport, afin de remplir adéquatement son mandat, la Commission pourrait bénéficier de plages horaires plus nombreuses et prévisibles durant les périodes de travaux réguliers et lorsque l'Assemblée ne siège pas<sup>11</sup>. Pour ce faire, des solutions ont été évoquées par le passé. La Commission pourrait par exemple se voir réserver une plage horaire hebdomadaire.

Forte de ses 20 ans d'expérience, la Commission de l'administration publique est aujourd'hui un modèle de rigueur et de

cohérence au sein des comités des comptes publics du Canada. Au fil des années, ses membres ont su adapter l'organisation des travaux à l'évolution de leur mandat tout en demeurant fidèles à la mission fondamentale de la Commission : contrôler les actions de l'administration publique dans l'intérêt supérieur de la collectivité québécoise. C'est dans cet esprit que la Commission s'efforce aujourd'hui d'exercer un suivi plus étroit et systématique de ses recommandations, afin de poursuivre, sans relâche, la mission de surveillance qui est la sienne.

**Forte de ses 20 ans d'expérience, la Commission de l'administration publique est aujourd'hui un modèle de rigueur et de cohérence au sein des comités des comptes publics du Canada**

## La CAP, en bref

- Principal organe parlementaire de contrôle de l'administration publique;
- Héritière d'une longue tradition de gouvernement responsable;
- Recommandations adoptées à l'unanimité;
- En 20 ans :
  - 186 rapports annuels de gestion analysés;
  - 37 rapports et 775 recommandations;
  - 18 auditions du Vérificateur général au sujet de son rapport annuel de gestion;
  - 124 auditions en lien avec un rapport du Vérificateur général ou du Protecteur du citoyen.

Photo : Claude Mathieu  
Fonds Assemblée nationale

1. L'auteur tient à remercier David Boucher, Jacques Gagnon, Maude Lalancette, Frédéric Lemieux, Julie Paradis, Maxime Perreault et Pierre Skilling pour leur contribution à cet article, qui a été approuvé par les membres du comité directeur de la Commission de l'administration publique, MM. Sylvain Rochon, président, Jean-Denis Girard et Benoît Charrette, vice-présidents.
2. Jean Brien Desrochers, « La commission parlementaire des comptes publics : un retour à l'Assemblée nationale? », *Bulletin de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale*, vol. 25, n° 1, avril 1996, p. 17.
3. Gaston Deschênes, « Les Commissions permanentes (1867-1980) », notes préparées à l'intention de la Direction de la radiotélévision des débats, Québec, Bibliothèque de la Législature, décembre 1980, p. 8-9.
4. Commission du budget et de l'administration, *Au service du citoyen, la raison d'être de la fonction publique du Québec : rapport final*, 17 décembre 1990, 166 p.
5. Ces règles étaient valables pour la durée de la 41<sup>e</sup> législature.
6. Cette pratique est usuelle dans les comités des comptes publics.
7. Cet exercice n'a plus la même signification de nos jours, alors que les contrats examinés par la Commission sont tous déjà conclus. L'étude des crédits permet désormais aux parlementaires d'exercer un contrôle sur les dépenses gouvernementales avant qu'elles ne soient effectuées.
8. Journal des débats de la Commission de l'administration publique, vol. 35, n° 40, 35<sup>e</sup> législature, 2<sup>e</sup> session, 1<sup>er</sup> avril 1998, Assemblée nationale du Québec, [<http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/commissions/cap-35-2/journal-debats/CAP-980401.html>].
9. Les années suivies d'un astérisque (\*) indiquent la tenue d'élections générales, qui entraînent souvent une diminution du volume des travaux parlementaires.
10. Inclut les auditions portant sur les engagements financiers, les mandats de l'Assemblée nationale et l'étude des rapports annuels de gestion du Vérificateur général.
11. Commission de l'administration publique, « Les quinze ans de la Commission de l'administration publique », chapitre 9 du 28<sup>e</sup> rapport de la Commission de l'administration publique, juin 2012, p. 59.



# La caricature et le dessin satirique dans l'histoire politique du Québec

La caricature et le dessin de presse sont de plus en plus convoqués comme témoins de l'histoire politique et culturelle. Avec l'exposition *Coups de crayon! La satire politique en dessins*, la Bibliothèque de l'Assemblée nationale propose une rétrospective en images d'un siècle et demi de vie politique au Québec.

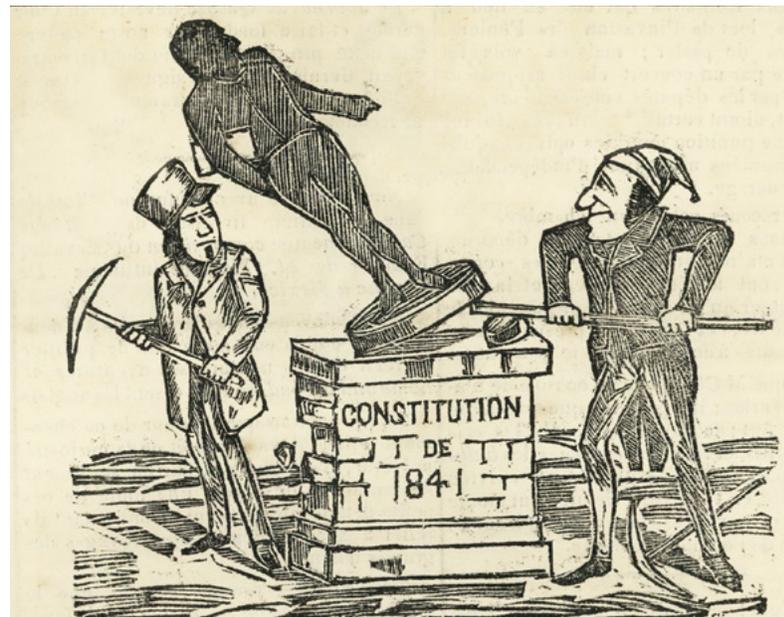
Pierre Skilling

Service de la recherche  
Bibliothèque de l'Assemblée nationale

À travers une vaste sélection de dessins politiques et d'actualité, cette exposition témoigne des grands événements et des débats sociaux qui ont marqué l'histoire du Québec. La plupart des pièces présentées sont tirées des collections de la Bibliothèque, qui possède entre autres des éditions originales de nombreux journaux anciens, de brochures et d'albums. Signalons par exemple *Le Perroquet*, un des premiers journaux de caricatures, fondé en 1865 par Charles-Henri Moreau. De plus, la Bibliothèque accueille exceptionnellement des dessins originaux de certains des plus grands caricaturistes québécois du siècle dernier, tels Albéric Bourgeois, Robert La Palme et Normand Hudon, et même des caricatures-sculptures de Raoul Hunter.

Sur place, en ligne et dans la brochure qui l'accompagne, *Coups de crayon!* offre un riche tour d'horizon de cet art polémique<sup>1</sup>. Sur place, en plus de certaines pièces uniques et rares exposées en vitrine, le visiteur peut voir un florilège de caricatures et de dessins éditoriaux de toutes les époques, choisis selon différentes thématiques comme la relation entre les candidats et les électeurs, la vie de député, l'économie et la politique, le droit de vote des femmes, etc. L'exposition virtuelle, quant à elle, donne accès à de nombreux dessins et documents additionnels.

Voici un aperçu de l'histoire de la caricature au Québec, illustré par quelques dessins et objets présentés dans l'exposition.



## DERNIER TABLEAU,

CARTIER.—Gare! je donne le dernier coup au magot!  
LANGREVIN.—C'est cela, encore un petit coup de levier—

*Requiescat in pace !!!*

( Cartier renverse l'idole, la toile tombe )

Jean-Baptiste Côté, *L'Électeur*, 18 août 1866<sup>2</sup>.

## AUX SOURCES DE LA CARICATURE ET DE LA PRESSE SATIRIQUE AU QUÉBEC

Berceau de notre parlementarisme, la ville de Québec est également le lieu d'origine de la caricature et du dessin satirique au Québec. Les premières caricatures, les premiers dessins satiriques imprimés, les premiers journaux



### LE DÉPUTÉ EN VACANCES

*L'électeur.* — La différence qu'il y a entre vous et nous, M. Casgrain, c'est que vous parlez sans travailler et nous travaillons sans parler.

Crinclin (Henri Julien), *Le Violon*, 9 juillet 1887.

humoristiques illustrés et certains des plus fameux dessinateurs du XIX<sup>e</sup> siècle ont vu le jour à Québec.

Ainsi, le marquis George Townshend, officier de l'armée anglaise au moment de la prise de la ville de Québec en 1759 – et déjà connu comme dessinateur amateur en Angleterre –, fut le premier caricaturiste sur le territoire du Canada. Ses œuvres, qu'il faisait circuler parmi les militaires, s'attaquent féroce­ment au général James Wolfe, qu'il méprisait, avec des textes rédigés en français. Ensuite, le placard *À tous les électeurs*, diffusé en 1792 au moment des toutes premières élections au Bas-Canada, est la plus ancienne trace imprimée de satire politique dessinée au Québec. Ce document, que plusieurs considèrent même comme l'ancêtre de la bande dessinée « avec phylactères » en langue française, fait partie des affiches et des tracts électoraux qui circulent dans la capitale pendant la campagne électorale.

La presse satirique prend vraiment son élan au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. À Québec, le graveur et sculpteur Jean-Baptiste Côté est le

caricaturiste de *La Scie* et de *La Scie illustrée* (1863-1866), puis de *L'Électeur* (1866-1867), un journal où Hector Berthelot, personnage phare dans l'aventure de la satire, fait ses premières armes d'humoriste. Né à Trois-Rivières de parents originaires de Québec, Berthelot fonde *Le Canard* en 1877 à Montréal et de nombreuses autres publications. C'est lui qui crée le personnage de Baptiste Ladébauche en 1878, qui incarnera la figure allégorique du Canadien français et du Québécois.

À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, Henri Julien, natif de Québec, est un pilier de l'hebdomadaire *The Canadian Illustrated News*, publié à Montréal (1869-1883), et de son pendant de langue française, *L'Opinion publique* (1870-1883). Julien, qui collabore aussi aux journaux de Berthelot, est le premier illustrateur et caricaturiste canadien reconnu à l'étranger et le premier à obtenir un poste de caricaturiste à plein temps dans un quotidien, *The Montreal*



Albéric Bourgeois, *La Presse*, 17 juillet 1948.



Carr Hack, *En Avant!*, 10 février 1939.

*Daily Star*. C'est Arthur Racey, né lui aussi à Québec, qui succède à Julien au *Star* en 1908.

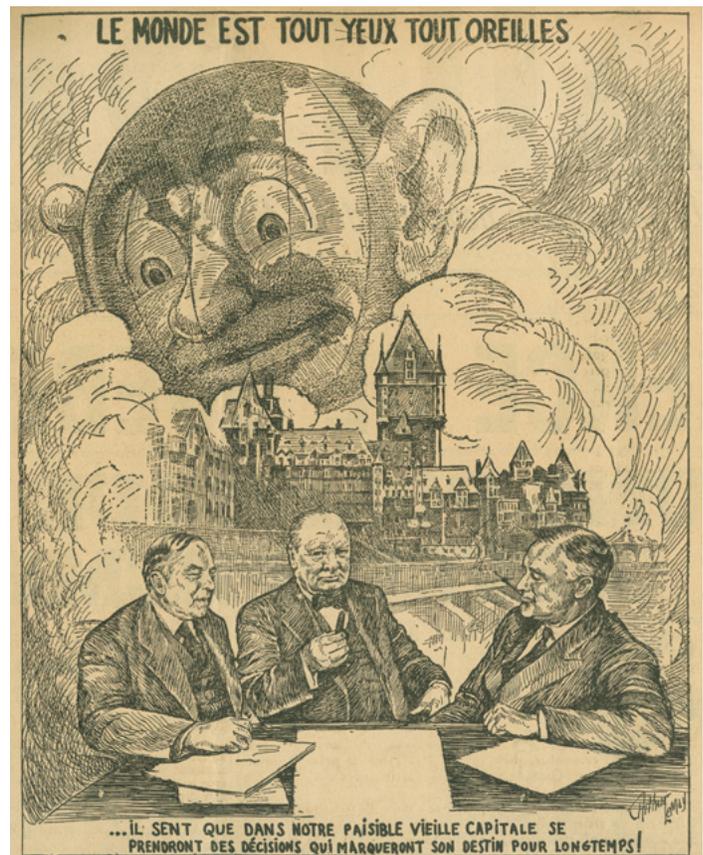
Pour sa part, Albéric Bourgeois est le premier caricaturiste à travailler à temps plein dans la grande presse de langue française. Ayant commencé sa carrière à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, il est à l'emploi de *La Presse* de 1905 à 1954, soit pendant près de 50 ans. Bourgeois reprend notamment le personnage de Baptiste Ladébauche. Le Baptiste de Bourgeois est accompagné de son épouse Catherine, avec qui il commente l'actualité.

Quant à Joseph Charlebois, connu comme caricaturiste durant les décennies 1900 et 1910, il a collaboré à des journaux comme *La Patrie*, *Le Nationaliste* et *L'Action*, a dirigé son propre journal satirique, *Le Taon* (1907-1910), et a signé des bandes dessinées mettant en scène Baptiste Ladébauche. On lui doit une dizaine de recueils de caricatures sur des sujets politiques et sociaux, notamment sur le premier ministre Lomer Gouin (*Monsieur Gouin voyage*, 1913), contre la conscription (1917) et contre la prohibition de l'alcool (1919).

## DE LA CRISE DES ANNÉES 1930 À LA FIN DE LA « GRANDE NOIRCEUR »

Les années 1930 sont explosives sur le plan idéologique. Une presse partisane et d'opinion se manifeste à côté de la presse commerciale (*La Presse*, *La Patrie*, etc.). Pratiquement toutes les grandes idéologies du moment ont leur véhicule.

Dans le camp libéral, le journal *En avant!* (1937-1939), propriété de Téléphore-Damien Bouchard, député libéral de Saint-Hyacinthe, fait la lutte à l'Union nationale. Le caricaturiste Carr Hack s'attaque farouchement à Duplessis, à son obsession des communistes et à la *Loi protégeant la province contre la propagande communiste*, communément appelée « Loi du Cadenas ». L'arrivée au pouvoir des libéraux d'Adélard Godbout en 1939 met fin au combat d'*En avant!*



Dessin d'Arthur Lemay soulignant la tenue de la conférence de Québec, *L'Autorité*, 28 août 1943.

Les Trusts ont leur Défenseur . . .



Aux Ouvriers de se défendre eux-mêmes.

Henri (Harry Mayerovitch), *Clarté*, 29 mai 1937.

Évincé du quotidien *Le Soleil* en raison du scandale associé en 1934 à son roman *Les demi-civilisés* mis à l'index, Jean-Charles Harvey se voit refuser le poste de bibliothécaire de l'Assemblée législative pour lequel il était pressenti, puis est congédié en 1937 du Bureau de la statistique par Duplessis. Il fonde alors *Le Jour* (1937-1946), de tendance anticléricale et antinationaliste, qui publiera des caricaturistes tels que Harry Mayerovitch (qui signe « Henri »), un artiste montréalais de gauche et antifasciste, et John Collins, américain d'origine. D'autres signatures y apparaîtront dans les années 1940, dont celle de Robert La Palme.

Dans ce paysage, *Clarté* (1937-1939) est le seul journal radicalement à gauche. Rédigé principalement par des membres du Parti communiste canadien, comme Jean Péron et Stanley Ryerson, *Clarté* appelle la venue d'un front populaire canadien. La police fait fermer ses bureaux en 1937, à la faveur de la « Loi du Cadenas ». La publication continuera néanmoins à paraître. Mayerovitch y est un de ses caricaturistes qui a parmi ses têtes de Turc Franco, Mussolini, Hitler, Adrien Arcand et Duplessis.



Robert La Palme, par Giorgio Gabellini.  
Prêt de M<sup>e</sup> Jean-Pierre Pilon, fiduciaire de la Fondation Robert La Palme

Du côté de l'extrême-droite, l'hebdomadaire de Paul Bouchard *La Nation* (1935-1939) fait paraître des dessins signés « Huron », fréquemment antisémites et représentant les mêmes visions de cauchemar que colporte l'imaginaire fasciste, tel que le classique capitaliste adipeux fumant cigare, marqué de l'étoile de David et de l'emblème des francs-maçons, quelquefois accompagné d'un serpent communiste étranglant le peuple. Pour leur part, les journaux du nazi Adrien Arcand, comme *Le Goglu* (1929-1947), outre leurs attaques contre le premier ministre Taschereau et le maire de Montréal Camillien Houde, sont connus pour leurs caricatures antisémites signées Albert Labelle, Al Goglu ou Loulou Goglu, entre autres, dont la teneur violente égale la presse fasciste et nazie d'Europe.

Avec le déclenchement de la Seconde Guerre mondiale, le conflit domine évidemment l'actualité. Si Bourgeois dessine la guerre dans *La Presse*, du côté anglophone, John Collins fait de même dans *The Gazette*. Plusieurs de ses caricatures de la période de la guerre sont reprises dans *The New York Times*.

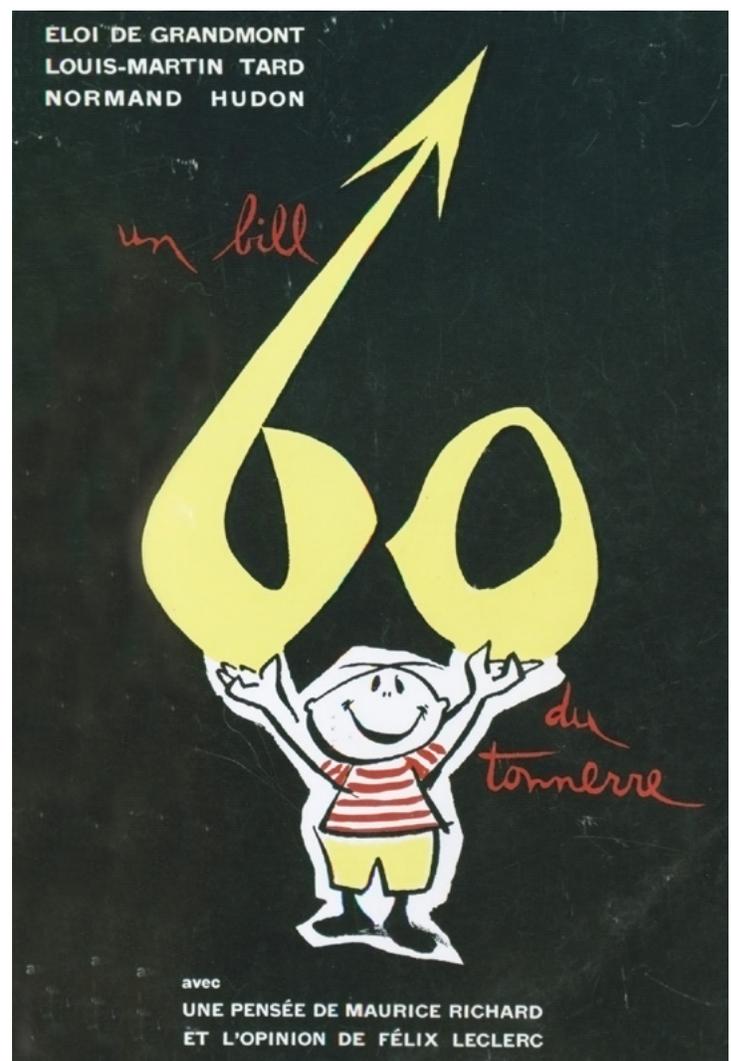
Au cours des années 1950, certains journaux, qui se passaient jusque-là d'un dessinateur éditorial régulier, ont désormais un caricaturiste à plein temps. C'est le cas du *Devoir* à Montréal, qui fait appel à Robert La Palme, et du *Soleil* à Québec, qui recrute Raoul Hunter.

La Palme commence sa carrière dans les années 1930 en pratiquant la caricature dans un style cubico-géométrique d'une grande modernité, dans des publications comme *L'Almanach de la langue française* de 1933 à 1935, d'allégeance cléricale et nationaliste, et les journaux *L'Ordre* (1934-1935) et *La Renaissance* (1935) fondés par Olivar Asselin. Après être passé au quotidien libéral *Le Canada*, de 1943 à 1950, La Palme entre au *Devoir*, où il sera actif jusqu'en 1959. Sa ligne, devenue courbe et dansante, est pourtant féroce et mordante, au service d'une croisade en images contre le régime Duplessis. L'agressivité dont il fait

preuve dans ses charges contre le premier ministre est alors peu commune dans un grand quotidien québécois.

Après la mort de Duplessis en 1959, La Palme passe à *La Presse*, puis au *Nouveau Journal*. Il se consacre ensuite à d'autres projets, comme la peinture et la direction du Salon international de la caricature, qui se tient chaque année à Montréal de 1963 à 1988.

**Les journaux d'Adrien Arcand sont connus pour leurs caricatures antisémites, dont la teneur violente égale la presse fasciste et nazie d'Europe**



En 1964, Normand Hudon illustre *Un Bill 60 du tonnerre*, un livre saluant la réforme de l'éducation menée par Paul Gérin-Lajoie.



René Lévesque, par Robert La Palme, 1987.  
Prêt de M<sup>e</sup> Jean-Pierre Pilon, fiduciaire de la Fondation  
Robert La Palme

Après avoir été pigiste pour plusieurs journaux, Normand Hudon entre au *Devoir* en 1958, puis à *La Presse* en 1961, et plus tard au *Journal de Montréal*. Il poursuit l'offensive de La Palme contre Duplessis, qu'il représente souvent accompagné d'un vautour. Quelques années plus tard, Hudon donnera au premier ministre Daniel Johnson (père) le surnom de « Danny Boy », qualificatif qui lui collera à la peau.

À Québec, Raoul Hunter devient en 1956 le caricaturiste en titre du quotidien *Le Soleil*. Il occupe ce poste pendant 33 ans, de la fin du

règne de Duplessis au second gouvernement de Robert Bourassa. Également sculpteur, Hunter est diplômé de l'École des beaux-arts de Québec. On lui doit ainsi le Champlain de la façade de l'hôtel du Parlement de Québec. Il est aussi l'auteur de plusieurs caricatures sculptées de personnalités politiques.

## DE LA RÉVOLUTION TRANQUILLE À AUJOURD'HUI

Les caricatures de Berthio (Roland Berthiaume) couvrent presque tout le reste du XX<sup>e</sup> siècle québécois. Durant une carrière qui s'étend des années 1950 aux années 1990, il travaille pour *La Presse*, *Le Nouveau Journal*, *Le Devoir*, *Le Jour* (quotidien indépendantiste publié de 1974 à 1976), *Montréal-Matin*, *Le Soleil* (1989-1997), ainsi que le magazine *Croc*.

Jean-Pierre Girerd, né en Algérie en 1931, commence sa carrière aux États-Unis avant de s'installer à Montréal, où il dessine pour le journal *La Presse* à partir de 1968 et pendant près de 30 ans. Parmi les recueils de caricatures qu'il a publiés, on en trouve un sur le référendum sur la souveraineté-association de 1980 (*La Question! Quelle Question?*, 1979), ainsi que deux autres consacrés au maire de Montréal Jean Drapeau.

Paraissant à l'origine sous les titres *L'Illustration* (1930-1936), puis *L'Illustration Nouvelle* (1936-1941), le quotidien *Montréal-Matin* a été publié jusqu'en 1978. Il fut d'abord d'allégeance conservatrice, puis propriété de l'Union nationale, avant de se spécialiser dans les faits divers et les nouvelles sportives. Au début des années 1960, le dessinateur Payac est très incisif envers le gouvernement Lesage. Après Payac, Jean-Pierre Coallier, sans doute mieux connu comme animateur à la radio et à la télévision montréalaises, y a été caricaturiste. Au *Journal de Montréal*, de 1965 à 2001, c'est Roland Pier, né dans la région parisienne et arrivé au Québec en 1960, qui est le caricaturiste principal.



Daniel Johnson (père), par Berthio, 1968.

Peu de caricaturistes semblent être passés à la Tribune de la presse de l'Assemblée nationale, mais sur un mur de la Tribune, dans l'édifice André-Laurendeau, on peut admirer des dessins au feutre et au pinceau que Coallier et Girerd y ont laissé à la fin des années 1960.

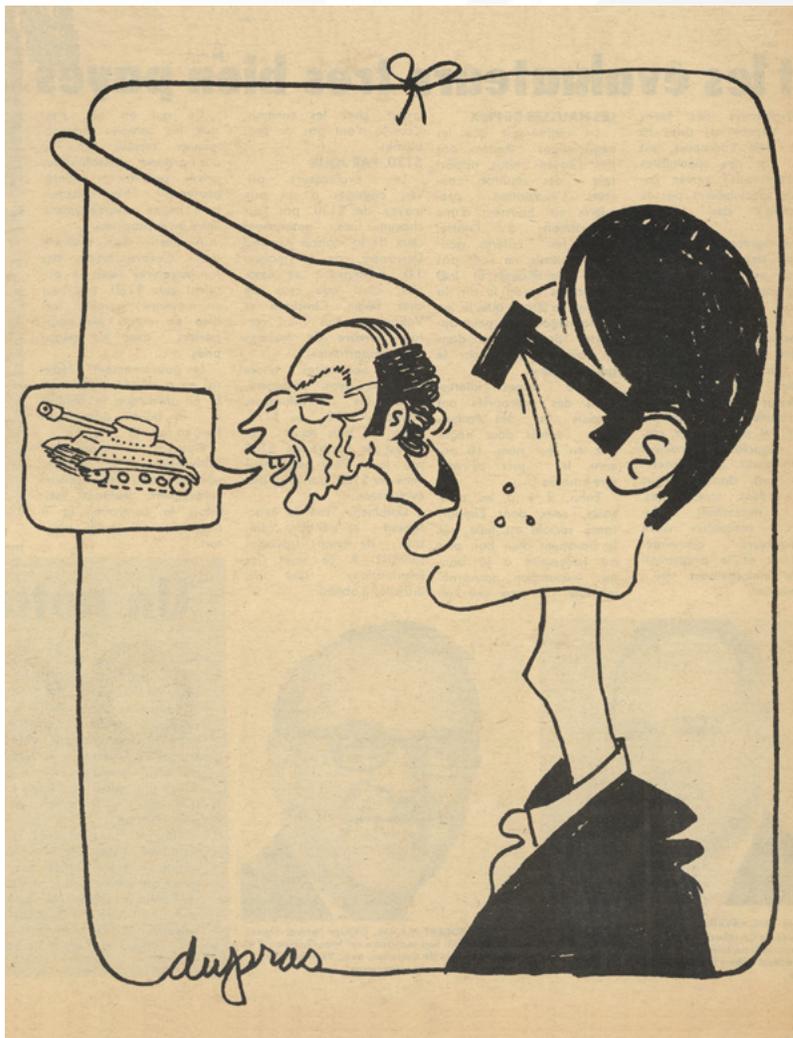
De 1969 à 1974 paraît un hebdomadaire de gauche anticapitaliste et indépendantiste, *Québec-Presse*. On y remarque entre autres la signature de Pierre Dupras, qui fait de la caricature et de la bande dessinée politiques très engagées et militantes, d'un ton virulent et acerbe, visant notamment les premiers ministres Trudeau et Bourassa et le maire Jean Drapeau. Dupras a publié des recueils thématiques de ses dessins, sur la visite du général de Gaulle au Québec (*Vive le Québec libre!*, 1967), contre l'administration du maire Drapeau

(*La Drapolice*, 1971), contre les leaders fédéraux (*La Bataille des chefs*, 1973), et un album de BD indépendantiste lors du référendum de 1980.

Du côté anglophone, John Collins est le caricaturiste de *The Gazette* jusqu'en 1973. Aislin (Terry Mosher), qui avait déjà succédé à Ed McNally au *Montreal Star*, prend ensuite la relève de Collins à la *Gazette*. Son dessin le plus célèbre est sans aucun doute celui du lendemain de la victoire du Parti québécois en novembre 1976, où l'on voit René Lévesque, à la gauche de Robert Bourassa, fixant le lecteur et lui disant : « O.K. Everybody take a valium! ». En 1993, la Chambre des communes à Ottawa a dénoncé une de ses caricatures, une première dans l'histoire canadienne.



Jean Lesage, par Raoul Hunter, 1970.  
Plâtre patiné  
Prêt de M. Denis Hunter



Dupras, *Québec-Press*, 18 octobre 1970.

Auparavant au *Devoir*, Serge Chapleau est caricaturiste à *La Presse* depuis 1996. Il commence sa carrière en 1971 comme

caricaturiste professionnel au magazine *Perspectives* – supplément du week-end de *La Presse*, du *Soleil* et d'autres quotidiens québécois –, créant de populaires portraits-charges de personnalités politiques, artistiques et sportives.

En 1979, Chapleau dessine la couverture du tout premier numéro du magazine humoristique *Croc*, la seule qu'il réalisera pour cette publication. *Croc*, fondé par Jacques Hurtubise, avec Hélène Fleury et Roch Côté, publiera 189 numéros jusqu'en 1995. La revue accorde une place à l'humour politique et social, et accueille plusieurs grands noms de la bande dessinée québécoise, tels que Réal Godbout, Pierre Fournier, Serge Gaboury et Jean-Paul Eid. Mentionnons également l'expérience de *Croc-Hebdo*, lors des élections québécoises de 1985 et du référendum sur l'Accord de Charlottetown en 1992.

Difficile de nommer tout le monde dans ce tour d'horizon. Mais il faut parler d'André-Philippe Côté, caricaturiste pour *Le Soleil* depuis 1997, qui vient du monde de la bande dessinée et qui est également peintre. Pour sa part, Garnotte (Michel Garneau), caricaturiste au *Devoir* depuis 1997, a collaboré au magazine *Croc* dès les premiers numéros. Garnotte est épaulé depuis 2016 par Pascal Élie. Quant à Bado (Guy Badeaux), il est le dessinateur éditorial du *Droit* d'Ottawa-Gatineau depuis 1981 et a aussi collaboré à *Croc*, entre autres. Le dessinateur Jacques Goldstyn, de son côté, publie

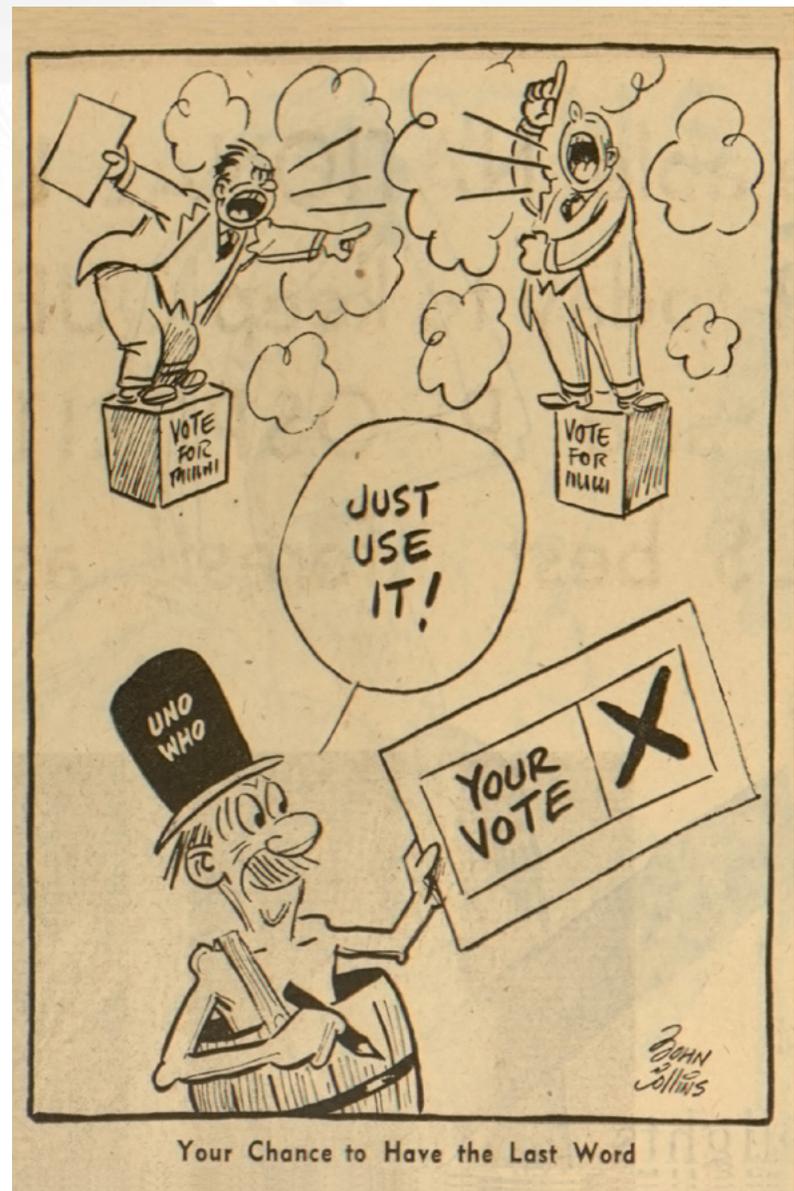


Strip mettant en scène le premier ministre Daniel Johnson, par Girerd, *Le Castor déchaîné*, 12 septembre 1967.

des caricatures politiques dans *Le Couac*, *L'aut'journal* et *The Gazette*, sous le pseudonyme de Boris. Ajoutons les noms d'Éric Godin, d'Ygreck (Yannick Lemay), de Philippe Girard, de Fleg (Christian Daigle)...

Dans ce tableau, on trouve très peu de femmes. *Le Soleil* publie à sa une du 16 avril 1960 une caricature que signe une de ses dessinatrices publicitaires, Aline Cloutier. Ce dessin s'inscrit dans le climat tendu de la guerre froide. La production de cette artiste douée pour le portrait-charge et qui a côtoyé Raoul Hunter à l'École des beaux-arts de Québec et au *Soleil*, est presque confidentielle, mais Cloutier est probablement la première femme caricaturiste dans la grande presse québécoise. En 1985, *Le Soleil* publiera des caricatures éditoriales de Mira Falardeau, bédéiste et dessinatrice humoristique depuis les années 1970. La revue féministe *La Vie en rose* (1980-1987), quant à elle, accueillera une vingtaine de dessinatrices, notamment Andrée Brochu et Diane Obomsawin.

En parcourant la production des dessinateurs politiques du Québec au cours des décennies, on ne peut que constater la richesse de ce corpus qui jette un regard vivant et acéré sur les grands événements et les grands débats qui ont marqué cette société, comme la variété des courants politiques qui s'y expriment. Tout cela sans compter l'importance croissante aujourd'hui du dessin satirique sur Internet, en particulier sur les réseaux sociaux, une réalité qui donne une nouvelle dimension à la caricature et à l'image politique<sup>3</sup>.



Uno Who, le personnage du caricaturiste John Collins incarnant le contribuable moyen, dans *The Gazette*, 20 juin 1956.

1. L'exposition est sous la coordination de Martin Pelletier. Pierre Skilling signe la brochure qui l'accompagne et a conseillé l'équipe de recherche. Toute l'information est disponible sur le site de la Bibliothèque : [<http://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/fr/expositions/1738-coups-de-crayon-la-satire-politique-en-des-sins>].

2. Sauf lorsque précisé, la source des images est : Collection de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale.  
3. L'exposition *Coups de crayon !*, inaugurée en octobre 2017, a été prolongée jusqu'au 30 août 2019.



# Le travail ménager : un enjeu politique?

Entrevue avec Camille Robert, lauréate 2017  
du Prix de la Fondation Jean-Charles-Bonenfant

Candidate au doctorat en histoire à l'Université du Québec à Montréal, Camille Robert a remporté en 2017 le Prix de la Fondation Jean-Charles-Bonenfant pour son mémoire de maîtrise « *Toutes les femmes sont d'abord ménagères* » : discours et mobilisations des féministes autour du travail ménager (1968-1985), édité et publié par la suite aux Éditions Somme Toute. Lors de son passage à la Bibliothèque le 7 mars 2018, l'historienne a présenté les résultats de ses recherches sur les mobilisations féministes pour la reconnaissance du travail ménager au Québec. Elle a aussi partagé ses réflexions sur la pertinence de cette revendication à la lumière des enjeux politiques actuels.

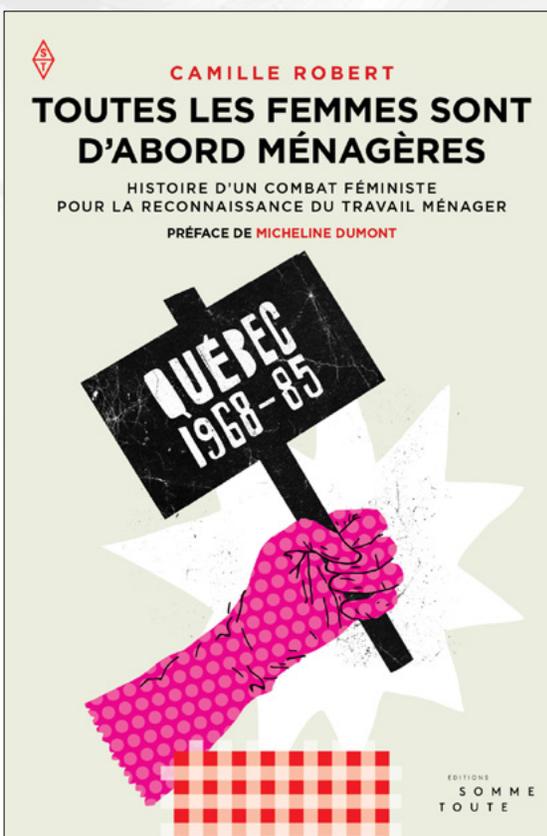
Propos recueillis par Carolyne Ménard

Service de la référence  
Bibliothèque de l'Assemblée nationale

## **Pourriez-vous, dans un premier temps, résumer l'objet des recherches qui ont mené à la publication de votre livre?**

J'ai voulu m'intéresser à tous les discours et aux mobilisations du mouvement féministe sur le travail ménager du début du XX<sup>e</sup> siècle jusqu'en 1985, en insistant particulièrement sur les années 1970. C'est à partir de cette période que le travail ménager commence à être théorisé comme un travail et non comme une condition découlant de la nature féminine. À partir du moment où les féministes considèrent qu'il s'agit d'un travail, elles vont demander une forme de reconnaissance du travail ménager. Je me suis penchée sur les discours des groupes de femmes, des collectifs féministes radicaux, des comités syndicaux de condition féminine et d'organismes gouvernementaux de condition féminine. J'ai souhaité voir à travers tous ces discours féministes comment le travail ménager était conceptualisé, et quelles étaient les formes de reconnaissance qui étaient mises de l'avant par ces différents regroupements.

Mes recherches ont montré que trois grandes avenues de reconnaissance du travail ménager se distinguaient. La première était la socialisation, une option plus privilégiée par des groupes de gauche. C'était une prise en charge collective et sociale du travail ménager à travers des services gérés par les usagers et les usagères. On en a un exemple avec les garderies populaires qui ont été mises en place à partir des années 1970. La deuxième avenue était le salaire au travail ménager, qui a d'abord été défendu par des groupes féministes marxistes. Cette option a été très peu populaire au Québec, notamment parce que beaucoup de féministes craignaient qu'elle reproduise l'assignation des femmes à la sphère domestique. Finalement, la troisième avenue était celle des réformes, défendue surtout par des groupes à caractère réformiste comme la Fédération des femmes du Québec, l'Association féminine d'éducation et d'action sociale, et les organismes gouvernementaux de condition féminine. Ces réformes incluaient la bonification des allocations familiales, l'inclusion du travail ménager dans le produit



national brut, et l'intégration des ménagères à un certain nombre de programmes sociaux (par exemple, les congés de maladie).

**Comment le travail ménager, une réalité qui relève de prime abord de la sphère privée, a-t-il une dimension politique qui interpelle les instances gouvernementales?**

L'expression « Le privé est politique » apparaît dans les années 1970 au sein des mouvements de la deuxième vague féministe. Une des particularités de cette deuxième vague féministe est de venir politiser certains aspects qui étaient auparavant jugés privés, notamment la contraception, la violence conjugale, les agressions sexuelles et le travail ménager. En comparaison, la première vague féministe s'était plutôt concentrée sur l'égalité des droits dans la sphère publique; les revendications visaient à ce que les femmes aient les mêmes droits que les hommes (tels que le droit de vote, par exemple). La deuxième vague féministe,

quant à elle, veut insister sur les rapports de pouvoir qui sont exercés dans la sphère privée. Ces rapports de pouvoir ne sont pas uniquement présents dans la sphère publique avec la revendication de l'égalité des droits; ils sont aussi reconduits dans nos vies intimes, et les mouvements féministes peuvent donc mener des luttes et revendiquer des actions gouvernementales à l'égard de ces aspects. Il y a ainsi une réelle politisation de ces enjeux privés.

**Dans votre livre, vous expliquez que la rémunération du travail ménager comme revendication féministe prend ses origines au début du XX<sup>e</sup> siècle dans une volonté de faire reconnaître la maternité comme un travail. Les gouvernements provincial et fédéral vont, pour leur part, instaurer des politiques telles que l'aide aux mères nécessiteuses en 1937 et les allocations familiales en 1945. Le tout découlait évidemment d'un contexte où les femmes étaient strictement confinées à la sphère privée. Maintenant que les femmes ont investi l'espace public, cette revendication est-elle toujours pertinente et demande-t-elle encore aujourd'hui une action gouvernementale?**

Je pense que c'est une revendication qu'on doit réactualiser à travers les enjeux contemporains. Un exemple de cette réactualisation contemporaine est le mouvement pour la rémunération des stages, qui est un mouvement cousin du mouvement pour le salaire au travail ménager. Dans les années 1970, ce mouvement, connu sous le nom de *Wages for students*<sup>1</sup>, insistait sur l'importance du travail gratuit des étudiantes et étudiants pour le système capitaliste. Tout le mouvement actuel de rémunération des stages reprend ces revendications des années 1970 en plaidant que le travail gratuit des stagiaires (qui a d'ailleurs souvent lieu dans des milieux de travail traditionnellement féminins) doit être reconnu en étant salarié.



Camille Robert, lauréate du Prix de la Fondation Jean-Charles-Bonenfant 2017.

Fonds Assemblée nationale

De plus, je pense que des actions gouvernementales sont encore nécessaires en ce qui concerne l'accès aux services sociaux. Il faut se questionner à savoir si les services publics sont suffisants, car lorsque l'accès à des services d'éducation à l'enfance, à des soins pour un parent âgé ou à des soins à domicile est difficile, il en résulte qu'énormément de femmes se retrouvent proches aidantes malgré elles. Je pense qu'il faudra donc des politiques publiques pour offrir de meilleurs services à des groupes de population dont le soin revient souvent par défaut aux femmes.

**L'année 2017-2018 marque le 50<sup>e</sup> anniversaire de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada, plus connu sous le nom de la commission Bird. Quel fut l'impact de cette commission sur la question de la reconnaissance du travail ménager?**

La commission Bird<sup>2</sup> était assez novatrice pour l'époque. Les consultations ont permis aux femmes de se prononcer sur leur condition sur la place publique. Le tout a permis de mettre en lumière plusieurs réalités féminines jusqu'alors

non chiffrées. La Commission a notamment statué que les femmes avaient été sujettes à des discriminations à cause de présomptions fausses basées sur leur condition biologique, telles que leur propension au travail domestique. Bien que des féministes comme Éva Circé-Côté et Idola Saint-Jean l'aient affirmé au début du XX<sup>e</sup> siècle, c'était la première fois qu'une commission d'enquête à portée nationale affirmait publiquement que les femmes n'étaient pas prédisposées biologiquement pour les tâches ménagères et s'intéressait aux formes d'inégalités qui persistaient dans la sphère privée. En ce sens, c'était une première.

**Pourquoi avoir arrêté votre étude en 1985? S'agit-il d'une année charnière?**

C'est un moment où il y a un changement de conjoncture économique et de conjoncture politique pour les mouvements sociaux, dont le mouvement féministe. L'année 1985 correspond aussi à l'année de publication de l'étude du Conseil du statut de la femme (CSF) *Du travail et de l'amour : les dessous de la production domestique*. Cette étude a le mérite de théoriser le travail ménager, en effectuant une synthèse des recherches sociologiques et anthropologiques sur le sujet, mais elle ne se prononcera pas pour ou contre le salaire au travail domestique. Pour plusieurs militantes de l'époque, c'est un peu comme si cette étude voulait faire le tour de la question et clore le débat, mais sans proposer de solutions de mobilisation concrètes. Le problème demeure donc non résolu, même après cette recherche du CSF. Par ailleurs, à partir du début des années 1980, la question de la reconnaissance du travail ménager est délaissée par les militantes des collectifs féministes autonomes pour plutôt être reprise par les organismes de condition féminine et les regroupements de femmes. Il y aura néanmoins un dossier du magazine *La Vie en Rose* en 1981<sup>3</sup> qui va clairement prendre position pour le salaire au travail ménager, mais son accueil sera extrêmement mitigé au sein des féministes.

### **Comment peut-on réfléchir au travail ménager et à la charge mentale de planification domestique en lien avec les femmes qui souhaitent se lancer en politique?**

Je pense que la charge familiale est un obstacle pour beaucoup de femmes, surtout avec des enfants d'un jeune âge. En politique certes, mais dans la majorité des lieux de travail aussi, en général, car les femmes sont encore confrontées au choix entre la carrière et la famille. Quand le choix est la famille, le sacrifice a un prix plus grand pour les femmes que pour les hommes. Les femmes vont davantage mettre de côté des possibilités d'avancement professionnel en termes de salaire et d'avantages sociaux, ou d'implication politique et communautaire.

Dans le cas des femmes privilégiées, si elles ne mettent pas de côté ces engagements, elles vont souvent déléguer les tâches domestiques et familiales à d'autres femmes. C'est un effet connexe; des femmes avec des carrières très stimulantes vont engager d'autres femmes moins aisées pour s'occuper de leur maison ou de leurs enfants. Il faut donc aussi s'attaquer aux divisions inégales qui peuvent se créer entre les femmes comme conséquences du travail invisible, non reconnu. C'est une chose d'encourager les femmes à avoir des carrières stimulantes et à aller en politique, mais il ne faut pas que cela se fasse au détriment d'autres femmes. Il faut s'assurer que cela se fasse dans une perspective qui soit aussi plus égalitaire pour les femmes entre elles et qui permette de revoir la division de ce travail invisible entre les genres.

Il faut aussi repenser notre rapport à l'emploi; est-ce normal de devoir travailler 40 ou 50 heures par semaine pour réussir sa carrière? On pourrait penser à différentes mesures pour réduire le temps de travail. C'est une possibilité qui serait bénéfique pour les parents, mais également pour l'ensemble de la société. Une semaine de travail de 40 heures,

lorsqu'on calcule le temps des transports en prenant en compte les enfants et le lieu de travail, finit par ressembler davantage à une semaine de 50 heures, et les gens se retrouvent rapidement à bout de souffle. La réduction de la semaine de travail pourrait donc être une avenue intéressante à explorer pour l'action législative et gouvernementale.

### **À la lumière de vos recherches, que recommandez-vous en matière de conciliation travail-famille?**

La conciliation travail-famille n'est pas un thème discuté dans les milieux féministes au début des années 1980, cet enjeu apparaîtra plus tard. Par rapport à la situation actuelle, un reproche que je peux émettre est que la conciliation travail-famille se limite souvent à des mesures d'accommodement entre employeurs et employés, qui sont certes nécessaires, mais qui ne règlent pas le problème de la répartition inégale du travail domestique dans la sphère privée. Une étude de l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS)<sup>4</sup> datant de 2014 a d'ailleurs démontré que les femmes consacrent encore aujourd'hui plus de temps aux tâches domestiques que les hommes. Quand un proche tombe malade, c'est souvent la femme dans le couple qui va s'en occuper. Je doute qu'une loi puisse vraiment instaurer un partage égal des tâches domestiques dans la sphère privée. Je crois que ce changement passe plutôt par la conscientisation, entre autres à travers l'éducation. Récemment, on a vu différentes initiatives d'éducation populaire visant à conscientiser les esprits face au partage inégal du travail ménager dans les couples. Un exemple récent est la bande dessinée sur la charge mentale des femmes réalisée par la dessinatrice française Emma<sup>5</sup>, qui a connu un grand succès sur les réseaux sociaux. Ce genre d'initiatives permet aux femmes de prendre conscience de leur réalité commune et d'engager un dialogue sur la question avec leur conjoint pour amener un partage plus équitable.

**Vous terminez votre livre en soulignant l'importance de réintégrer le travail invisible à l'ordre du jour des mouvements féministes. Comment cela pourrait-il se faire selon vous?**

Le travail invisible des femmes est une question qui touche plusieurs domaines différents : la sphère privée, certes, mais également le marché du travail, le genre d'emploi occupé par les femmes et la prise en charge de la population à travers les services publics. Ainsi, à mon avis, la première chose à faire est d'analyser comment tous ces domaines sont liés entre eux à travers leur dimension genrée. Il y a un aspect féministe dans beaucoup d'enjeux actuels, et il faut le mettre en

lumière. Par exemple, dans le cas des mobilisations récentes des infirmières, on a très peu dit dans l'espace public que ce sont majoritairement des femmes qui vivent ces réalités, et l'aspect genré de la problématique a été passé sous silence. Il faut faire ressortir cet aspect. Ensuite, il faut analyser comment créer des solidarités entre les différents mouvements autour d'enjeux qui nous sont communs, qu'il s'agisse du mouvement de reconnaissance pour les stages, des revendications des infirmières, des demandes des proches aidantes, des femmes qui sont encore au foyer à temps plein, etc. Il faut penser comment ces différentes réalités sont liées entre elles et réussir à consolider des revendications communes.

1. Pour en savoir plus sur ce mouvement, voir *The Wages for Students Students, Wages for Students* (A pamphlet in the form of a blue book, [s. l.], [s. n.], 1975. [<http://zerowork.org/WagesForStudents.html>]).
2. *Rapport de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada*, Ottawa : La Commission, 1970, 3 vol. [<http://publications.gc.ca/site/fra/9.643573/publication.html>].
3. Gagner son ciel ou gagner sa vie? Le salaire au travail ménager », [Dossier], *La Vie en Rose*, mars-avril-mai 1981, p. 13-25. [<http://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/2226112>].
4. Eve-Lyne Couturier et Julia Posca, « Tâches domestiques : encore loin d'un partage équitable », Montréal, IRIS, 2014, 8 p. [[https://iris-recherche.qc.ca/publications/taches-domestiques?category\\_id=5](https://iris-recherche.qc.ca/publications/taches-domestiques?category_id=5)].
5. Emma, *Fallait demander*, [Blogue], 9 mai 2017 [<https://emmaclit.com/2017/05/09/repartition-des-taches-hommes-femmes/>].

**COUPS DE CRAYON!**

**LA SATIRE POLITIQUE EN DESSINS**

**DU 10 OCTOBRE 2017 AU 30 AOÛT 2019**

Visites commentées gratuites

Pour connaître les prochaines dates des visites commentées, consultez notre site web [www.bibliotheque.assnat.qc.ca](http://www.bibliotheque.assnat.qc.ca)

Réservation obligatoire  
**418-643-4408**  
[bibliotheque@assnat.qc.ca](mailto:bibliotheque@assnat.qc.ca)

**BIBLIOTHÈQUE**  
ASSEMBLÉE NATIONALE  
DU QUÉBEC



# De nouvelles gravures sur les boiseries de l'hôtel du Parlement

**Durant les célébrations du 225<sup>e</sup> anniversaire des premières élections et de l'inauguration de la première Chambre d'assemblée à Québec, quatre nouveaux noms ont été gravés sur les boiseries de l'hôtel du Parlement : William Grant, Augustin-Norbert Morin, Thomas Dunn et Joseph-Octave Plessis.**

Christian Blais

*Service de la recherche  
Bibliothèque de l'Assemblée nationale*

Dans le hall du parquet du parlement, 29 blasons gravés sur les boiseries rendent hommage à des hommes politiques du Bas-Canada. En 2017, une brochure, intitulée *Nouvelles gravures sur les boiseries de l'hôtel du Parlement*, a été publiée par l'Assemblée nationale afin de présenter une courte biographie de chacune de ces figures illustres.

## UNE HISTOIRE POLITIQUE DU BAS-CANADA

Deux noms sont gravés sur les faces intérieures des arches du premier étage de l'édifice du Parlement. Le premier ministre britannique William Pitt et le roi George III sont vis-à-vis, car ils ont en commun d'être responsables de l'adoption et de la sanction de l'Acte constitutionnel de 1791.

Du côté de la salle de l'Assemblée nationale figurent onze députés ayant siégé à la Chambre d'assemblée du Bas-Canada<sup>1</sup>. Autant de membres de la Chambre haute sont représentés du côté de la salle du Conseil législatif<sup>2</sup>. Cinq autres députés bas-canadiens sont commémorés dans la salle des drapeaux et sur différents panneaux de noyer noir longeant les paliers des escaliers<sup>3</sup>.

Parmi ces parlementaires, on compte des patriotes et des bureaucrates. Les réformistes modérés ont cependant la part belle. Sont d'abord honorés ceux qui ont été favorables

à l'épanouissement de la nation canadienne-française et ensuite ceux qui ont su faire preuve d'attachement aux institutions parlementaires britanniques. Ces choix d'Eugène-Étienne Taché reflètent les valeurs politiques de son père, Étienne-Paschal, un patriote qui a défendu les Canadiens français au Parlement sous l'Union.

On remarque également que bon nombre de ces personnages commémorés étaient membres du Parlement lors de l'inauguration de la première session de 1792. D'autres étaient rédacteurs au journal *Le Canadien* et d'autres ont été emprisonnés par le gouverneur James Craig lors de la crise parlementaire de 1810. Enfin, certains de ces hommes politiques se sont opposés à l'union du Bas-Canada et du Haut-Canada de 1840; comme si Eugène-Étienne Taché avait voulu faire un pied de nez au rapport de lord Durham de 1839.

Quant aux membres de la Chambre haute, plusieurs ont siégé au Conseil législatif de la Province de Québec (1775-1791) et appuyé le French party<sup>4</sup>. Nombreux sont ceux qui ont fait preuve de loyalisme à l'égard de la Couronne britannique en participant à la défense de la ville de Québec pendant l'invasion américaine de 1775-1776. Les vieilles familles seigneuriales canadiennes y sont fort bien représentées. On peut croire que Taché n'est pas insensible au fait que sa seconde épouse, Clara Juchereau Duchesnay, est issue de cette

noblesse d'Ancien régime. Il fait d'ailleurs graver le nom du grand-père Duchesnay au dernier étage de l'édifice.

Dans cet ensemble, deux figures font exception. Celles du député Louis Bourdages et du conseiller législatif Jonathan Sewell. Le premier fait partie de l'aile la plus radicale du Parti patriote, tandis que le second est l'incarnation même du bureaucrate souhaitant l'anglicisation des habitants du Bas-Canada. Leurs noms sont gravés dans les coins opposés de la pièce, comme si l'on avait voulu éviter qu'ils ne se toisent froidement pour l'éternité.

Il est fort à propos de mentionner que Taché est un proche contemporain de cette période politique. Étant lui-même né en 1836, c'est en quelque sorte l'histoire de ses aïeux qu'il raconte sur les murs de son parlement. Le rapport de proximité qu'il entretient avec le passé se mesure aussi à l'aune des premières élections de 1792 qui ne sont pas encore centenaires lorsque la première pierre de l'hôtel du Parlement est posée en 1877. Le rapport de Durham, lui, n'a alors que 38 ans<sup>5</sup>! En cette même année 1877, voilà seulement six ans qu'est mort le célèbre Louis-Joseph Papineau.

### UN GRAVEUR DE TALENT

Contrairement à Grant, Morin et Dunn, qui n'avaient pas d'armoiries de leur vivant, Plessis se voit attribuer un blason lorsqu'il est nommé évêque. Sur les murs du parlement, avec l'accord du président Jacques Chagnon, j'ai fait graver les armes provenant d'une chape brodée et d'un sceau épiscopal ayant appartenu à Plessis et conservés aux archives de l'évêché de Québec<sup>6</sup>. Faute d'espace cependant, le chapeau de sinople et les tenants n'ont pu être sculptés sur les boiseries. Seules la mitre et la crosse ont été accolées au blason.

Ces gravures ont été réalisées par M. Benoît Montreuil, ethno-historien, restaurateur et conservateur de métier. Pour ce travail, il a dû employer des pochoirs, dont il a dessiné les ébauches. Pour le blason de Plessis, il a reproduit les hachures conventionnelles représentant les couleurs. Il a ainsi mis à profit ses connaissances de l'art héraldique, acquises lors d'une formation à distance donnée à Genève en 1979. Quant aux pochoirs, leur design a été conçu par la graphiste Isabelle Bédard, et ceux-ci ont été confectionnés par Pierre Côté, directeur de l'Atelier de gravure industrielle du Québec.



Armoiries de M<sup>re</sup> Joseph-Octave Plessis brodées sur une chape, propriété de la paroisse Notre-Dame de Québec.

Photo : Archives de l'Archidiocèse de Québec

## QUATRE NOUVELLES FIGURES

Des boucliers vierges surmontés de fioritures dorées se trouvaient déjà gravés de part et d'autre de la salle des drapeaux. C'est là que les noms des députés Grant et Morin ainsi que ceux des conseillers législatifs Dunn et Plessis ont été sculptés<sup>7</sup>. Ma préoccupation était de choisir de nouvelles figures historiques qui devaient s'harmoniser au plan d'ensemble conçu à l'origine par Taché.

### WILLIAM GRANT (1744-1805)



Fonds Assemblée nationale  
Photo : Roch Thérout

Le choix de Grant repose sur le fait qu'il est l'un des principaux artisans du premier règlement de la Chambre d'assemblée du Bas-Canada. En 1792, lorsque le lieutenant-gouverneur Alured Clarke demande aux députés d'adopter des règles de procédure pour encadrer leurs travaux, un comité spécial de neuf membres est formé. Grant est du nombre.

Fort de son expérience à titre de conseiller législatif de la Province de Québec de 1777 à 1791, il partage ses connaissances avec ses confrères. Selon le député de Montréal, Joseph Papineau : « Ses livres et ses lumières mises à la disposition de ses collègues leur furent éminemment utiles. »

Un autre événement politique a joué en faveur du choix de Grant. Le 22 février 1805, lors de l'étude du bill des prisons, qui divise ultimement les membres du Parti canadien de ceux du Parti des bureaucrates, Grant est le seul député d'origine britannique à voter avec la majorité parlementaire canadienne.

### AUGUSTIN-NORBERT MORIN (1803-1865)



Fonds Assemblée nationale  
Photo : Roch Thérout

Morin a notamment été choisi parce qu'il partage les mêmes valeurs politiques que d'autres personnages gravés non loin sur les boiseries, tels que Denis-Benjamin Viger, John Neilson, Étienne Parent et Augustin Cuvillier.

Par exemple, avec Viger, il part en Grande-Bretagne en 1834 afin de défendre les 92 Résolutions, dont il est l'un des rédacteurs. Après l'Union, il est élu député et siège parmi le groupe canadien-français, avec les antiunionistes Parent et Neilson. Il est par la suite élu président de l'Assemblée législative en 1848, comme l'avait été Cuvillier avant lui.

Il était surtout important de souligner le rôle joué par Morin au sein de la Commission de codification des lois civiles du Bas-Canada, de 1859 jusqu'à son décès en 1865. À ce titre, il est l'un des pères de notre Code civil. C'est en souvenir de cette œuvre monumentale et pérenne que son nom méritait d'être gravé sur les murs du parlement. D'autant que l'Assemblée nationale est l'héritière de cette tradition civiliste.

### THOMAS DUNN (1729-1818)



Fonds Assemblée nationale  
Photo : Roch Thérout

Dunn traverse plusieurs périodes politiques à titre de membre du Conseil de Québec de 1764 à 1775 et de membre du Conseil législatif

de la Province de Québec de 1775 à 1792. Il est ensuite conseiller législatif au Parlement du Bas-Canada de 1792 jusqu'à son décès en 1818. Sa carrière politique s'étend sur 53 ans, 8 mois et 2 jours<sup>8</sup>.

Homme modéré et réfléchi, Dunn cherche toujours à se placer au-dessus de la mêlée. Il sait faire preuve de pondération durant les luttes partisans entre le French party et le British Party à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, comme lorsque le Parti canadien et les bureaucrates se déchirent dans les premières décennies du XIX<sup>e</sup> siècle.

En l'absence du gouverneur, Dunn est administrateur civil du Bas-Canada de 1805 à 1807 et en 1811. Il s'agit de la plus haute fonction auquel un résident de la colonie peut aspirer à cette époque. Là encore, même s'il souhaite éviter les gestes d'éclat et bien qu'il soit de confession anglicane, il prend sur lui d'assermenter M<sup>gr</sup> Joseph-Octave Plessis comme évêque de Québec en 1806, évitant ainsi de mettre l'Église catholique sous l'autorité royale.

### JOSEPH-OCTAVE PLESSIS (1763-1825)



Fonds Assemblée nationale  
Photo : Roch Thérault

Dans la salle des drapeaux, les noms des évêques de Montréal Jean-Jacques Lartigue et Ignace Bourget sont gravés sur les boiseries. Ces derniers ont sans doute été choisis par Taché parce qu'ils ont su faire preuve d'indépendance d'esprit face à l'exécutif britannique. Plessis se situe à la source de cette volonté d'affranchissement. Quoique fidèle à la pensée loyaliste de M<sup>gr</sup> Jean-Olivier Briand, Plessis apprend à composer et à négocier avec le pouvoir politique britannique. Jouant cette carte de la fidélité, il négocie en retour le respect du droit et des libertés religieuses de la majorité catholique.

Fin diplomate, il convainc l'autorité britannique que la stabilité du pouvoir civil dépend grandement de l'appui de l'Église catholique romaine. Plessis sait trop bien que le gouverneur s'inquiète alors du peu d'influence qu'il exerce sur la population canadienne.

Nommé au Conseil législatif en 1817, Plessis prête serment l'année suivante. Devant la polarisation politique de son époque, il fait preuve d'indépendance. En 1822, il se déclare d'ailleurs contre le projet d'union du Bas-Canada et du Haut-Canada.

### CONCLUSION

Avec ces nouvelles inscriptions, il ne reste plus aucun blason vierge dans l'édifice du Parlement, mais des espaces sur les boiseries sont encore libres pour la commémoration. En outre, rien n'a encore été gravé dans le hall des tribunes, situé au dernier étage de l'édifice. Espérons que cet espace soit conservé afin de rendre hommage à des personnages marquants issus des onze nations autochtones du Québec.

1. Il y a une exception. Si Étienne Parent a siégé seulement au Parlement de la province du Canada, il a cependant été un élément actif à l'époque du Bas-Canada comme rédacteur au journal *Le Canadien*.
2. Jusqu'en 2017, on comptait neuf députés et neuf conseillers législatifs du Bas-Canada.
3. Dans la salle des drapeaux, on trouve le nom du député bas-canadien François Blanchet (1776-1830) et celui du notaire Pierre Laforce (1776-1836). Les deux hommes, accusés de trahison en 1810, sont arrêtés dans l'affaire du journal *Le Canadien*. Le choix de commémorer Laforce n'est peut-être pas étranger au fait qu'il est le grand-père maternel de Louis-Hector Langevin, député et ministre sous l'Union ainsi que député conservateur à l'Assemblée législative et à la Chambre des communes après 1867.
4. Groupe majoritaire siégeant au Conseil de Québec (1764-1775) et au Conseil législatif de la Province de Québec (1775-1791). « French Party », *Encyclopédie du parlementarisme québécois* (en ligne), Assemblée nationale du Québec, 14 octobre 2014.
5. Même nombre d'années qui sépare le référendum de 1980 de la rédaction de cet article...
6. À noter que les armoiries de Plessis, publiées en 1940 dans le livre de Gérard Brassard intitulé *Armorial des évêques du Canada*, ne seraient pas exactes. Pour compliquer l'affaire, à partir des armoiries de la chape brodée de Plessis, une troisième version de ces armoiries, où les symboles d'hermine de la chape ont été confondus avec des fleurs de lys, a circulé dans certaines publications ecclésiastiques.
7. Les nouvelles boiseries ont été gravées du 8 au 10 décembre 2017.
8. Le record appartient à Thomas Chapais, conseiller législatif de la division Les Laurentides du 18 mars 1892 au 15 juillet 1946, soit 54 ans, 4 mois et 10 jours.



# Chronique d'archives : le fonds Narcisse-Eutrope Dionne

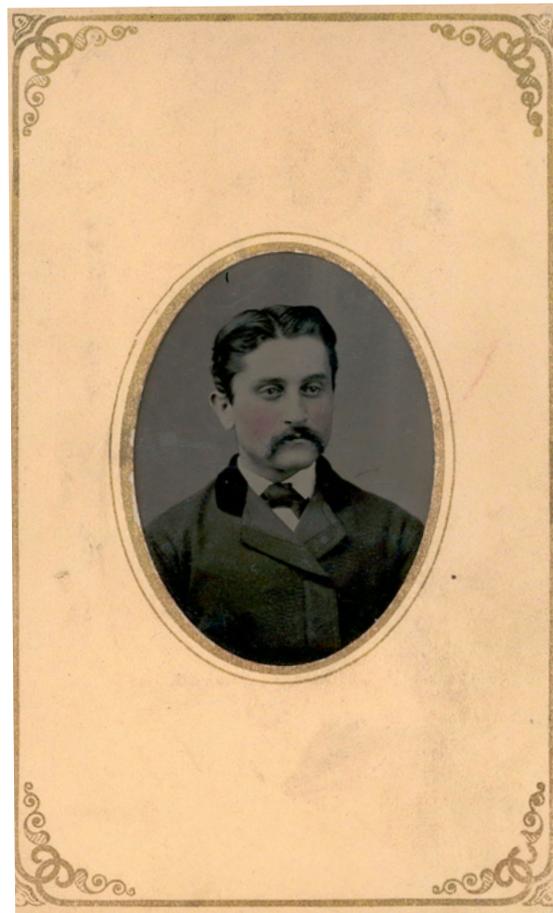
**En 2017, l'Assemblée nationale a fait une acquisition d'archives inattendue : le fonds de Narcisse-Eutrope Dionne (1848-1917), médecin, journaliste, historien et responsable de la Bibliothèque de la Législature de 1892 à 1912. Voici l'histoire d'un fonds d'archives qui resurgit près de 30 ans après sa disparition.**

Marise Falardeau

*Service des archives et de la numérisation  
Bibliothèque de l'Assemblée nationale*

Les relations entre la famille Dionne et l'Assemblée nationale ont commencé au début des années 1980, au moment de la préparation d'une exposition consacrée à Narcisse-Eutrope Dionne. Présentée à la Bibliothèque en 1984<sup>1</sup>, cette exposition a permis de découvrir de nombreux documents du bibliothécaire conservés par des membres de sa famille. Toutefois, aucune donation n'a suivi ce prêt. Cependant, pour des fins de recherche, les journaux personnels et les récits de voyage de Dionne ont été photocopiés, à l'initiative de l'historien et bibliothécaire Gilles Gallichan, qui d'ailleurs publiera plusieurs articles sur Dionne. Au fil du temps et des successions, on a perdu la trace des documents originaux. En 2014, contre toute attente, la petite-fille de Dionne, venue consulter les photocopies en question, nous a proposé de tenter de retrouver les archives de son grand-père. Les recherches auprès de sa famille ont porté fruit. Les documents ont été finalement transmis à l'Assemblée nationale en 2016 et acquis l'année suivante selon une convention de donation

En 1892, Narcisse-Eutrope Dionne remplace le poète Pamphile Le May au poste de bibliothécaire de la Législature. Ses vingt années à la tête de la Bibliothèque sont marquées par de nombreux accomplissements dont l'accroissement des collections, la publication d'un catalogue recensant les



Ferrotypes représentant Narcisse-Eutrope Dionne, entre 1870 et 1875.

Fonds Narcisse-Eutrope Dionne, P65-S1-D1  
Assemblée nationale

volumes de la Bibliothèque et l'approbation du projet de construction d'un nouvel immeuble, l'actuel édifice Pamphile-Le May, bâti de 1910 à 1914.

Parallèlement, Dionne a écrit de nombreux ouvrages historiques et bibliographiques, dont un inventaire des ouvrages publiés au Québec ou relatifs au Québec qui a longtemps été une référence en la matière<sup>2</sup>. Avant de diriger la Bibliothèque, il avait pratiqué la médecine quelques années à Québec et avait été rédacteur au journal conservateur *Le Courrier du Canada*<sup>3</sup>. Ainsi, si son fonds témoigne de ses activités professionnelles, il illustre également, non dans une moindre mesure, sa vie personnelle.

Le fonds se compose de notes de recherche, de textes de conférences, de publications, d'articles de journaux et de cartes postales, mais son intérêt principal repose sur les journaux personnels, les récits de voyage et les photographies de famille de Dionne. Ainsi, on y trouve une série de carnets intitulés *Elle!* rédigés en 1895 et en 1896, dans lesquels Dionne exprime les sentiments qu'il éprouve à l'égard de celle qui deviendra sa seconde femme en septembre 1896, Emma Bidégaré.



Carnets personnels de Dionne intitulés *Elle!*, 1895-1896.

Fonds Narcisse-Eutrope Dionne, P65-S1-D5 à D8  
Assemblée nationale

Bien que ces textes qui évoquent ses états d'âme soient très personnels, ils illustrent aussi la vie quotidienne à Québec au tournant du XIX<sup>e</sup> siècle.

Le fonds contient également des récits de ses voyages, dont celui qu'il effectue en Europe, en 1896, en compagnie de sa nouvelle épouse. Ce périple, relaté dans un article de Gallichan, constitue le voyage de noces des nouveaux mariés et permet au bibliothécaire de participer au premier Congrès antimaçonnique international, à Trente, en Autriche<sup>4</sup>. Le récit, consigné dans un cahier et conservé dans un coffret, se présente sous la forme d'un spicilège où sont rassemblées ses réflexions. On y trouve aussi plusieurs souvenirs, dont des billets et des horaires de train, des cartes postales, des cartes géographiques, des coupures de presse, des menus, des documents publicitaires et des programmes de théâtre. Enfin, le cahier contient le programme du congrès et une lettre d'accréditation du *Courrier du Canada* signée par Thomas Chapais.

De la même façon sont consignés dans un autre cahier les récits de deux voyages subséquents de Dionne. D'abord, en Europe, en 1910, alors qu'il représente le gouvernement du Québec et l'Université Laval au Congrès international des archivistes et des bibliothécaires, lequel est tenu en parallèle de l'Exposition universelle et internationale de Bruxelles. Cette participation de Dionne, à titre de bibliothécaire de la Législature, est considérée comme une des premières représentations professionnelles du Québec à l'étranger<sup>5</sup>. Dans ce même cahier, on trouve le récit de son voyage à San Francisco, en 1915, à l'Exposition internationale dite Panama-Pacifique. À cette époque, Dionne est retraité de son poste de directeur de la Bibliothèque, et c'est Frank Carrel, directeur du *Daily Telegraph*, qui l'invite à représenter son journal à l'exposition universelle<sup>6</sup>. Le récit est, tout comme les précédents, accompagné de nombreux collages de souvenirs assemblés dans un cahier à la façon d'un spicilège.



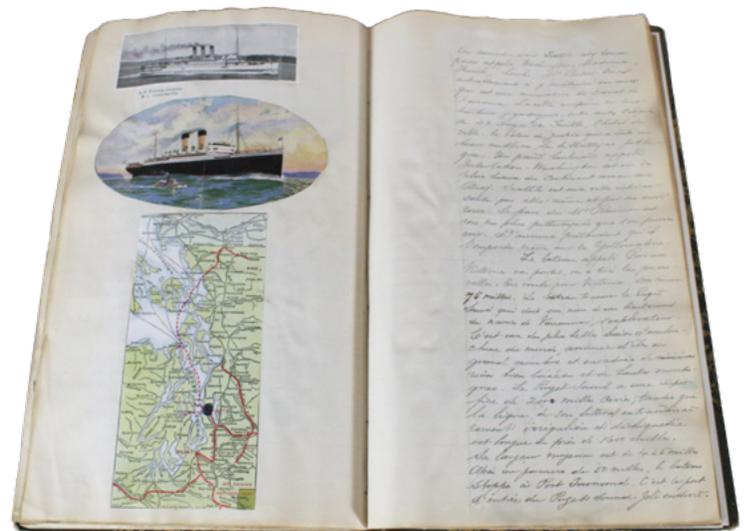
Carte de participant au Congrès international des archivistes et des bibliothécaires de Bruxelles tirée du journal de voyage de Dionne en Europe, du 26 juin au 10 septembre 1910.

Fonds Narcisse-Eutrope Dionne, P65-S1-D17  
Assemblée nationale

Outre les journaux personnels de Dionne, le fonds contient trois albums de photographies datant approximativement des années 1908 à 1930. On y trouve principalement des photos de la famille Dionne, mais également des clichés d'activités soulignant le tricentenaire de la ville de Québec et des photos du voyage de Dionne en Californie et en Colombie-Britannique en 1915. Enfin, un recueil de témoignages et d'hommages livrés à la suite de son décès complète ce fonds. Le recueil rassemble notamment des textes du cardinal Louis-Nazaire Bégin, de M<sup>gr</sup> Paul Bruchési, archevêque de Montréal, de Benjamin Sulte, de Thomas Chapais, de Nérée Beauchemin,

d'Adolphe Routhier, d'Édouard Montpetit, d'Adjutor Rivard, de Frank Carrell et de l'abbé Camille Roy.

Les documents du fonds Narcisse-Eutrope Dionne sont accessibles aux chercheurs sur place, au Service des archives et de la numérisation de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale. Un instrument de recherche est disponible en ligne<sup>7</sup>, et des projets de numérisation et de restauration permettront prochainement une diffusion plus large de ce magnifique fonds.



Extrait du journal de voyage de Dionne, à l'Exposition universelle et internationale de San Francisco en 1915.

Fonds Narcisse-Eutrope Dionne, P65-S1-D17  
Assemblée nationale

1. Voir Gilles Gallichan, « Hommage à Narcisse-Eutrope Dionne bibliothécaire de l'Assemblée de 1892 à 1912 », *Bulletin de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale*, vol. 14, n° 1, janvier 1984.
2. G. Gallichan, « Un Québécois à Bruxelles : Narcisse-Eutrope Dionne au Congrès international des Bibliothécaires en 1910 », *Les Cahiers des Dix*, n° 60, 2006, p. 165-208.
3. *Ibid.*
4. Comme l'explique Gallichan, ce congrès « se prépare dans un climat d'effervescence, de supposées révélations et de conversions aussi douteuses que spectaculaires ». La réunion « s'inscrit dans une vaste opération médiatique voulant contrer

l'influence de la franc-maçonnerie », une croisade qui mobilise le monde catholique et qu'embrasse la presse conservatrice et catholique de l'époque. (G. Gallichan, « Le voyage en Europe de N.-E. Dionne », *Les Cahiers des Dix*, n° 48, 1993, p. 174 et 182).

5. G. Gallichan, « Un Québécois à Bruxelles... », *op. cit.*, 2006.
6. G. Gallichan, « De Québec à San Francisco : le voyage en Californie de N.-E. Dionne en 1915 », *Les Cahiers des Dix*, n° 53, 1999, p. 79-115.
7. Bibliothèque de l'Assemblée nationale « Archives » [<http://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/fr/470-archives>].

# PRIX DU LIVRE POLITIQUE

DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

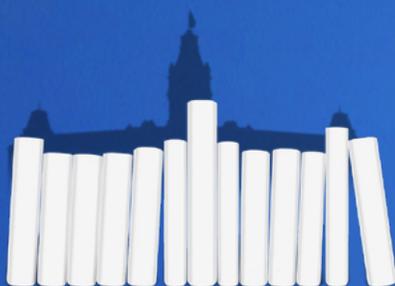
## 2018



De gauche à droite : Olivier Guimond, Isabelle Bouchard, le vice-président de l'Assemblée nationale François Gendron, Arnaud Theurillat-Cloutier et Félix Mathieu.

Fonds Assemblée nationale

Les Prix du livre politique mettent en valeur les œuvres d'auteurs et d'étudiants de 2<sup>e</sup> et de 3<sup>e</sup> cycles qui écrivent sur la politique québécoise. Les lauréats sont choisis par des jurys indépendants. Pour plus de renseignements : [<https://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/fr/549-prix-du-livre-politique>].



### Les lauréats 2018 des Prix du livre politique de l'Assemblée nationale

Le 12 avril 2018, le vice-président de l'Assemblée nationale, M. François Gendron, a dévoilé les noms des lauréats des Prix du livre politique 2018, à l'occasion du Salon international du livre de Québec.

#### Prix de la présidence de l'Assemblée nationale

- **Lauréat (5 000 \$) : Arnaud Theurillat-Cloutier**  
*Printemps de force. Une histoire engagée du mouvement étudiant au Québec (1958-2013)*, Lux Éditeur
- **Finaliste (1 500 \$) : Alexa Conradi**  
*Les angles morts. Perspectives sur le Québec actuel*, Remue-ménage
- **Finaliste (1 500 \$) : Marie Lavigne et Michèle Stanton-Jean**  
*Idola Saint-Jean, l'insoumise*, Les éditions du Boréal

#### Prix de la Fondation Jean-Charles-Bonenfant

##### Mémoires de maîtrise

- **Lauréat (2 000 \$) : Olivier Guimond**  
*La trahison d'un amoureux des « vieilles lois françaises »? Louis-Joseph Papineau et le paradoxe du seigneur républicain*, Université de Sherbrooke
- **Finaliste (500 \$) : Josianne Dubé**  
*Le développement du réseau de librairies agréées au Québec, de 1966 à 1985*, Université de Sherbrooke
- **Finaliste (500 \$) : Julien Fournier**  
*L'indépendance de la Couronne canadienne : Une question de droit et de conventions*, Université Laval

##### Thèses de doctorat

- **Lauréate (3 000 \$) : Isabelle Bouchard**  
*« Vrais républicains » d'Amérique : les patriotes canadiens en exil aux États-Unis (1837-1842)*, Université du Québec à Montréal
- **Finaliste (1 000 \$) : Maude Flamand-Hubert**  
*La forêt québécoise en discours dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle : représentations politiques et littéraires*, Université du Québec à Montréal

#### Prix Ministère des Relations internationales et de la Francophonie du Québec / Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères de France

- **Lauréat : Félix Mathieu**  
*Les défis du pluralisme à l'ère des sociétés complexes*, Presses de l'Université du Québec



# Des changements à la Bibliothèque de l'Assemblée nationale

Le 7 décembre 2017, une nouvelle équipe de direction s'est mise en place à la Bibliothèque avec les nominations annoncées par le Bureau de l'Assemblée nationale.



Jacques Gagnon.  
Fonds Assemblée nationale

## UNE NOUVELLE ÉQUIPE DE GESTION

Jacques Gagnon devient directeur en titre de la Bibliothèque. Il est secondé par Marie-Hélène Fournier, qui assume désormais la fonction de directrice adjointe.

M. Gagnon était jusqu'à cette date directeur du Service de la recherche. Il agissait également depuis plusieurs mois comme directeur par intérim de la Bibliothèque, à la suite du départ de Frédéric Fortin. Il est titulaire d'un baccalauréat en économie et d'une maîtrise en analyse des politiques. Il a travaillé pendant la première partie de sa carrière dans la fonction publique québécoise comme économiste dans le domaine du commerce international et de la conjoncture économique. Il s'est joint au Service de la recherche comme analyste en 1998, puis en est devenu le coordonnateur en 2004. Il a été nommé directeur du Secrétariat de l'Assemblée en 2009, avant d'accepter deux ans plus tard de diriger le Service de la recherche.



Marie-Hélène Fournier.  
Fonds Assemblée nationale

M<sup>me</sup> Fournier travaille à la Bibliothèque de l'Assemblée nationale depuis 1999. Après avoir obtenu un baccalauréat en linguistique française et une maîtrise en bibliothéconomie, elle a fait un passage au Conseil des arts et des lettres du Québec pour ensuite se

joindre à l'équipe de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale. Avant sa récente nomination, elle a été tour à tour bibliothécaire de référence, chef des périodiques et de la numérisation ainsi que chef du service de la référence.

Cette équipe est complétée par les responsables des services de la Bibliothèque, du développement des collections et des technologies de l'information.

## DES LIEUX EN TRANSFORMATION

La Bibliothèque fait actuellement l'objet de travaux majeurs. D'une part, à l'occasion de la construction du pavillon d'accueil à l'Assemblée nationale, un nouvel accès à l'édifice pour les citoyens sera aménagé. Ainsi, à partir de ce pavillon, les visiteurs pourront emprunter un tunnel pour s'y rendre. Ce nouvel accès incitera davantage de citoyens à visiter ou à fréquenter les lieux. D'autre part, la Bibliothèque procède à l'aménagement, au sous-sol de l'édifice Pamphile-Le May, d'un local de conservation offrant des conditions optimales pour la préservation des collections. Ce local est principalement destiné à recevoir la collection de livres rares et précieux de la Bibliothèque – incluant la collection Chauveau, un ensemble de documents patrimoniaux.

Après ces travaux, des efforts seront déployés pour aménager un lieu plus convivial, plus accueillant et plus moderne pour les visiteurs, les usagers et le personnel.

## UNE VISION D'AVENIR

La nouvelle équipe de gestion s'affaire par ailleurs à élaborer une vision stratégique pour la Bibliothèque. La démocratie parlementaire reste au cœur de la mission, vaste et diversifiée, de la Bibliothèque, laquelle fait aussi face à des défis et des enjeux particuliers, notamment quant à la gestion de ses collections et à l'évolution de ses services. L'objectif est de guider l'organisation au cours des prochaines années pour qu'elle continue à être pertinente, voire incontournable, et qu'elle se donne des orientations claires pour jouer toujours et mieux son rôle.



## Le mythe de la « taxe de Bienvenue »

L'ex-ministre Jean Bienvenue, décédé le 13 octobre 2018, n'est pas le père de la « taxe de bienvenue ». Défait le 15 novembre 1976, sa carrière politique était terminée quand le gouvernement de René Lévesque fait voter, le 22 décembre suivant, la *Loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières*.

Il est impossible de savoir exactement quand l'expression « taxe de bienvenue » est apparue dans le langage populaire. Chose certaine, sa perception dès l'achat d'une propriété, avant même qu'on ait pu s'y installer, rend l'ironie facile.

Le véritable mythe de la « taxe de Bienvenue » semble être apparu en 1993 par la plume de Guy Pinard, journaliste à *La Presse*. Le 13 mars, il écrivait que cette taxe devait

son nom, non pas à sa vocation comme on serait porté à le croire, mais plutôt à Jean Bienvenue, qui était ministre du Revenu quand cet impôt foncier fut lancé par le gouvernement Bourassa peu avant sa défaite du 15 novembre 1976 (le gouvernement Lévesque décida de faire adopter le projet de loi amorcé par son prédécesseur).

Même si toutes les affirmations contenues dans cette citation se révèlent fausses, ce mythe n'a depuis cessé d'être repris périodiquement dans les médias. Il est aussi véhiculé par les agents d'immeubles et les notaires.

Une recherche exhaustive menée par un historien de l'Assemblée nationale établit hors de tout doute que la paternité de ce droit de perception ne peut être attribuée à Jean Bienvenue. En appui à sa démonstration, l'auteur rapporte le témoignage de Raymond Garneau, ancien ministre des Finances de l'époque. Il relève également le discret témoignage, paru à l'automne 2016 dans *L'actualité*, d'un fonctionnaire à la retraite, Camille Lessard, qui affirmait être l'auteur du projet de loi en question 40 ans plus tôt.



Jean Bienvenue.

Bibliothèque et Archives nationales du Québec  
Ministère des Communications du Québec

La famille de Jean Bienvenue confirme pour sa part qu'il n'avait pas d'expérience dans le domaine des finances publiques. Il ne s'était jamais non plus attribué la paternité de la mesure.

Il faut donc cesser de l'associer à cette « taxe ». Cette affirmation, bien que séduisante, ne résiste pas à l'épreuve des faits.

Pour en savoir plus :

Frédéric Lemieux, « Le mythe de la "taxe de Bienvenue" », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 26, n° 1, automne, 2017, p. 330-334 [<https://www.erudit.org/fr/revues/bhp/2017-v26-n1-bhp03222/1041446ar/>].



# Brèves

## Chronologie parlementaire

### 21 novembre 2017

- Le député de Chomedey, Guy Ouellette, réintègre le caucus du Parti libéral.

### 30 novembre 2017

- Création du Cercle des jeunes parlementaires afin d'offrir une plus grande représentativité de la population québécoise au sein des institutions démocratiques. Le Cercle réunit des parlementaires de 35 ans et moins.

### 5 décembre 2017

- À l'occasion du 100<sup>e</sup> anniversaire du restaurant Le Parlementaire, l'Assemblée nationale signe une entente de partenariat avec l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec.

### 7 décembre 2017

- Le Bureau de l'Assemblée nationale approuve le nouveau plan d'organisation administrative de l'institution.

### 1<sup>er</sup> février 2018

- Le député libéral de Chomedey, Guy Ouellette, témoigne au procès de deux ex-ministres, Nathalie Normandeau et Marc-Yvan Côté. Il est questionné, entre autres, sur son rôle de président de la Commission des institutions, mais son avocat s'y oppose, invoquant le privilège parlementaire.

### 5 février 2018

- Mise en berne du drapeau de la tour centrale de l'hôtel du Parlement le jour des funérailles de M<sup>or</sup> Maurice Couture.

### 6 février 2018

- Reprise des travaux de la 41<sup>e</sup> législature.

### 21 février 2018

- Dévoilement d'une plaque à la mémoire d'Evelyn Dumas. En 1961, elle devenait la première femme correspondante parlementaire à l'Assemblée nationale.

### 15 au 18 mars 2018

- L'Assemblée nationale est l'hôte de la Conférence interparlementaire sur le libre-échange, organisée en partenariat avec la National Conference of State Legislatures. Des élus du Canada, des

États-Unis et du Mexique se rencontrent dans le contexte de la renégociation de l'ALENA.

### 27 mars 2018

- Le ministre des Finances, Carlos J. Leitão, prononce le discours sur le budget.

### 16 avril 2018

- Le Barreau du Québec et celui de Montréal demandent à la Cour supérieure d'invalider les lois qu'ils jugent non conformes à la Constitution canadienne. Ils allèguent que les versions française et anglaise doivent être adoptées simultanément. La traduction vers l'anglais se fait subséquemment, et il y aurait des distorsions entre les deux textes. Ils poursuivent le président de l'Assemblée nationale.

### 17 avril 2018

- Yves St-Denis, député d'Argenteuil, quitte le caucus du Parti libéral.

### 24 avril 2018

- Mise en berne du drapeau de la tour centrale de l'hôtel du Parlement au lendemain de l'attaque au camion-bélier survenue à Toronto.

### 10 mai 2018

- Paul Busque, député de Beauce-Sud, quitte le caucus du Parti libéral.

### 15 mai 2018

- La Commission des relations avec les citoyens dépose le rapport sur les conditions de vie des femmes autochtones en lien avec les agressions sexuelles et la violence conjugale.

### 28 mai 2018

- Le Barreau du Québec retire sa poursuite contre le président de l'Assemblée nationale. Il propose à la ministre de la Justice, Stéphanie Vallée, de régler hors cour le litige sur la rédaction des lois en français et en anglais. Le 30 mai, le Barreau de Montréal emboîte le pas au Barreau du Québec.

### 31 mai 2018

- La Commission des relations avec les citoyens dépose son rapport sur la place des femmes en politique.

### 7 juin 2018

Québec solidaire fait dissidence d'avec la Commission des relations avec les citoyens en déposant en Chambre un rapport sur la place des femmes en politique.

### 7 et 8 juin 2018

- Pendant les travaux intensifs, par mesures préventives relatives aux manifestations prévues à l'occasion du G7, l'Assemblée nationale suspend ses travaux du jeudi 13 h 13 au lundi, 13 h 40, exceptionnellement. Les bureaux administratifs sont fermés à compter du jeudi 14 h.

### 14 juin 2018

- À la demande du premier ministre, l'Assemblée nationale est convoquée en séance extraordinaire afin de compléter le processus d'étude du projet de loi n<sup>o</sup> 400, *Loi modifiant la Loi concernant la succession de l'honorable Trefflé Berthiaume et la Compagnie de Publication de La Presse*.

### 15 juin 2018

- L'Assemblée nationale ajourne les travaux parlementaires.
- Paul Busque, député de Beauce-Sud, réintègre le caucus du Parti libéral.

### 2 au 6 juillet 2018

- Le Cercle des femmes parlementaires mène la deuxième édition de l'Atelier de leadership pour femmes parlementaires. Une vingtaine d'élues de quinze parlements de la Francophonie participent à l'atelier.

### 5 au 10 juillet 2018

- L'Assemblée nationale accueille la 44<sup>e</sup> session de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie.

### 6 juillet 2018

- Dévoilement sur le parvis de l'hôtel du Parlement du bronze inspiré de l'œuvre originale du sculpteur Alfred Laliberté intitulée *Le député arrivant à Québec*. Le monument s'inscrit dans la célébration, en 2017, du 225<sup>e</sup> anniversaire des institutions parlementaires.

### 23 août 2018

- Fin de la 41<sup>e</sup> législature. Les élections générales auront lieu le 1<sup>er</sup> octobre 2018. À la dissolution, la composition de l'Assemblée nationale était la suivante :

- Parti libéral du Québec (chef : Philippe Couillard) : 68 députés
- Parti québécois (chef : Jean-François Lisée) : 28 députés
- Coalition avenir Québec (chef : François Legault) : 21 députés
- Députés indépendants :
  - Québec solidaire : 3 députés
  - Autres : 5 députés

### 1<sup>er</sup> octobre 2018

- À l'issue des élections générales tenues dans les 125 circonscriptions électorales, 74 élus de la Coalition avenir Québec, 32 du Parti libéral du Québec, 10 de Québec solidaire et 9 du Parti québécois deviendront membres de l'Assemblée nationale. Le taux de renouvellement de la Chambre s'établit à 56,8 %, soit 71 nouveaux députés. Par ailleurs, 52 femmes se sont fait élire, un sommet jamais atteint (41,6 %).

### 5 octobre 2018

- Guy Ouellet, candidat élu dans Chomedey, quitte le caucus du Parti libéral.

### 9 octobre 2018

- Transmission de la liste des 121 candidats proclamés élus.
- Démission de Philippe Couillard à titre de chef du Parti libéral et de député de Roberval.
- Nomination du libéral Pierre Arcand à titre de chef parlementaire de l'opposition officielle.

### 10 octobre 2018

- Transmission du nom des candidats proclamés élus dans Laviolette-Saint-Maurice et les Îles-de-la-Madeleine.

### 11 octobre 2018

- Transmission du nom de la candidate proclamée élue dans Gaspé, à la suite d'un recomptage judiciaire. Le Parti québécois compte désormais 10 députés.

### 16 octobre 2018

- Transmission du nom du candidat proclamé élu dans Ungava.

### 18 octobre 2018

- Assermentation des ministres : outre M. Legault, le Conseil des ministres se compose de 13 femmes et de 13 hommes.

### 6 novembre 2018

- Pour marquer le décès du premier ministre Bernard Landry, les drapeaux sont mis en berne au parlement. Sa dépouille est exposée en chapelle ardente à la salle du Conseil législatif le 10 novembre et à la basilique Notre-Dame de Montréal le 12 novembre. Les funérailles d'État ont lieu le lendemain.

### 27 novembre 2018

- La 42<sup>e</sup> législature est convoquée à 14 h.
- François Paradis, député de Lévis, est élu président de l'Assemblée nationale par acclamation.

### 28 novembre 2018

- Le lieutenant-gouverneur, J. Michel Doyon, prononce l'allocution d'ouverture.
- Le premier ministre, François Legault, prononce le discours d'ouverture.

### 29 novembre 2018

- Adoption de la motion relative aux modifications temporaires du règlement et des règles de fonctionnement de l'Assemblée nationale afin de reconnaître, durant la 42<sup>e</sup> législature, le Parti québécois comme deuxième groupe d'opposition avec Pascal Bérubé comme chef et Québec solidaire comme troisième groupe d'opposition avec Manon Massée comme cheffe.

### 7 décembre 2018

- Ajournement des travaux parlementaires.

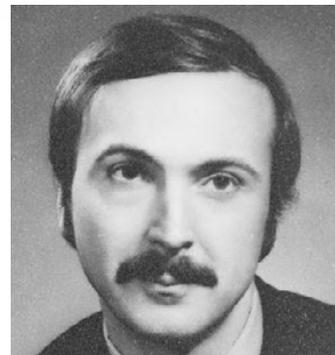
### 10 décembre 2018

- Nancy Guillemette de la Coalition avenir Québec remporte l'élection partielle de la circonscription de Roberval.

## Décès d'anciens parlementaires

- Le 21 novembre 2017, Henri-E. Laberge, député péquiste de Jeanne-Mance (1976-1981).

- Le 23 novembre 2017, François Aquin, député libéral de Dorion (1966-1967). Premier élu à s'afficher comme indépendantiste à l'Assemblée nationale; siégea comme député indépendant (1967-1968).



Guy Joron.

Photo : W.B. Edwards  
Fonds Assemblée nationale

- Le 28 décembre 2017, Guy Joron, député péquiste de Gouin (1970-1973), puis de la circonscription de Mille-Îles (1976-1981). Ministre délégué à l'Énergie (1977-1979). Ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières (1979-1980).



André Bourbeau.

Fonds Assemblée nationale

- Le 25 mars 2018, André Bourbeau, député libéral de Laporte (1981-2003). Ministre des Affaires municipales (1985-1988). Ministre de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu (1988-1989). Ministre de la Main-d'œuvre, de la

Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle (1989-1994). Ministre du Travail par intérim en 1990. Ministre des Finances en 1994.

- Le 30 mars 2018, Jean-Guy Trépanier, député libéral de Saint-Maurice (1965-1966).



Clément Vincent.

Photo : W.B. Edwards  
Fonds Assemblée nationale

- Le 4 avril 2018, Clément Vincent, député unioniste de Nicolet (1966-1973). Ministre de l'Agriculture et de la Colonisation (1966-1970). Il a été membre de la Chambre des communes (1962-1966).
- Le 9 avril 2018, Pierre Descoteaux, député libéral de Groulx (2003-2007).
- Le 26 mai 2018, Frederick William Shaw, député unioniste de Pointe-Claire (1976-1978). Siégea comme député indépendant (1978-1981).
- Le 20 juin 2018, Jean-Guy Bergeron, député libéral de Deux-Montagnes (1989-1994).

La notice biographique de tous les parlementaires peut être consultée sur le site de l'Assemblée nationale à l'adresse suivante :

[<http://www.assnat.qc.ca/fr/membres/notices/index.html>].



John Ciaccia.

Photo : Kedl  
Fonds Assemblée nationale

- Le 7 août 2018, John Ciaccia, député libéral de Mont-Royal (1973-1998). Au nom de Robert Bourassa, a négocié la Convention de la Baie-James et du Nord québécois en 1975. Ministre de l'Énergie et des Ressources (1985-1989). Ministre délégué aux Affaires autochtones (1989-1990), a publié en 2000 *La crise d'Oka : miroir de notre âme*, essai témoignant de ces événements. Ministre des Affaires internationales (1989-1994). Ministre des Affaires internationales, de l'Immigration et des Communautés culturelles en 1994.
- Le 28 août 2018, Jean-Joseph Turcotte, député unioniste de Roberval (1958-1960).

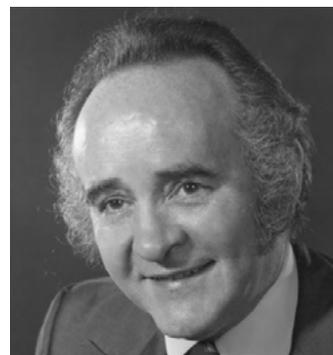


Éleine Zakaïb.

Photo : Marc-André Grenier  
Fonds Assemblée nationale

- Le 1<sup>er</sup> octobre 2018, Éleine Zakaïb, députée péquiste de Richelieu (2012-2014). Ministre déléguée à la Politique industrielle et à la Banque de développement économique du Québec (2012-2014).

- Le 13 octobre 2018, Jean Bienvenue, député libéral de Matane (1966-1973), puis de la circonscription de Crémazie (1973-1976). Ministre d'État (1971-1972). Ministre de l'Immigration (1972-1976). Ministre de l'Éducation en 1976.
- Le 23 octobre 2018, Yolande D. Legault, députée de Deux-Montagnes (1985-1989).



Louis O'Neill.

Photo : Johann-Natale Kriber  
BAnQ

- Le 23 octobre 2018, Louis O'Neill, député péquiste de Chauveau (1976-1981). Ministre des Affaires culturelles (1976-1978). Ministre des Communications (1976-1979). Professeur et auteur, a publié plusieurs ouvrages, dont *Le Chrétien et les élections* (1960), avec l'abbé Gérard Dion.



Richard Le Hir.

Photo : Daniel Lessard  
Fonds Assemblée nationale

- Le 4 novembre 2018, Richard Le Hir, député péquiste d'Iberville (1994-1995). Ministre délégué à la Restructuration (1994-1995). Siégea comme député indépendant (1996-1998).

## PAUL GÉRIN-LAJOIE, 1920-2018



Paul Gérin-Lajoie.

Fonds Assemblée nationale

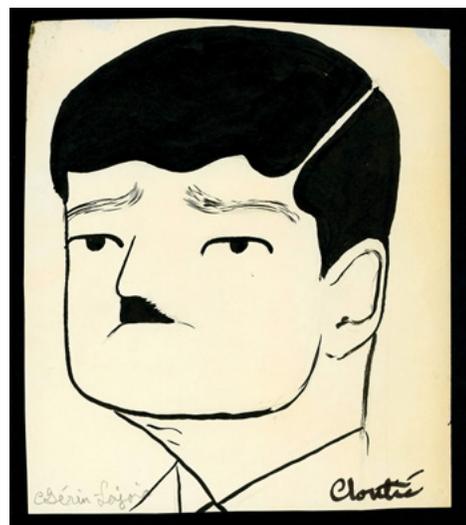
Le 25 juin 2018, Paul Gérin-Lajoie s'est éteint à l'âge de 98 ans. Avocat, député de Vaudreuil-Soulanges de 1960 à 1969, il est ministre de la Jeunesse (1960-1964), ministre de l'Éducation (1964-1966) et vice-président du Conseil des ministres (1964-1966) dans le gouvernement de Jean Lesage. Considéré comme l'un des piliers de la Révolution tranquille et comme le père de l'éducation moderne au Québec, il s'intéresse aussi aux questions constitutionnelles.

C'est Paul Gérin-Lajoie qui mène la grande réforme scolaire proposée dans le rapport Parent, lequel recommandait entre autres la création d'un ministère de l'Éducation et d'un Conseil supérieur de l'éducation. Responsable du « bill 60 » qui instaure ces deux entités, il est le tout premier titulaire du nouveau ministère. L'éducation devient ainsi la responsabilité de l'État.

Le 12 avril 1965, devant le corps consulaire de Montréal, monsieur Gérin-Lajoie prononce un discours exposant pour la première fois la thèse du « prolongement externe des compétences internes », soit l'exercice des compétences constitutionnelles du Québec sur la scène internationale : c'est ce qu'on appellera la doctrine Gérin-Lajoie, qui guide la politique internationale du Québec depuis cette époque.

De 1970 à 1977, Paul Gérin-Lajoie assume la présidence de l'Agence canadienne de développement international. En 1969 et 1970, il est professeur invité à l'Université d'Ottawa et, de 1970 à 1975, à l'Université de Montréal. En 1977, il crée la Fondation Paul Gérin-Lajoie, une organisation non gouvernementale qui a pour mission de contribuer à l'éducation de base des enfants, de même qu'à l'alphabétisation et à la formation professionnelle des jeunes dans les pays en développement. Au Canada, celle-ci mène des activités de sensibilisation à la coopération internationale. Un des volets les plus connus de la Fondation est sa dictée annuelle, la Dictée P.G.L.

En 1989, il publie *Combats d'un révolutionnaire tranquille* et, en 2007, le journaliste Mario Cardinal lui consacre une biographie, *Paul-Gérin Lajoie : l'homme qui veut changer le monde*.



Caricature de Paul Gérin-Lajoie par Aline Cloutier.

Collection Aline Cloutier  
Assemblée nationale

## LISE PAYETTE, 1931-2018



Lise Payette.

Fonds Marc-André Bédard  
Assemblée nationale

Femme politique, journaliste, animatrice, écrivaine et militante féministe, Lise Payette (née Ouimet) est décédée le 5 septembre 2018.

Députée de Dorion de 1976 à 1981, madame Payette est ministre des Consommateurs, des Coopératives et des Institutions financières (1976-1979), ministre d'État à la Condition féminine (1979-1981) et ministre d'État au Développement social (1979-1981) sous le gouvernement de René Lévesque.

En 1976, pour la première fois, le Parlement compte plus d'une femme. Elles sont cinq à siéger, dont madame

Payette, qui est la seule à accéder au Conseil des ministres. Auparavant, les seules femmes députées avaient été Marie-Claire Kirkland de 1961 à 1973, et Lise Bacon de 1973 à 1976.

Durant son unique mandat, Lise Payette travaille pour l'obtention de meilleurs services de garde, pour la création de centres d'aide aux femmes en difficulté et pour un meilleur soutien aux femmes chefs de famille monoparentale. Elle travaille à la reconnaissance du statut de travailleuse pour les femmes collaboratrices de leur mari. Elle joue un rôle clé dans la mise en œuvre du nouveau régime d'assurance automobile selon lequel les victimes d'accidents de la route ne poursuivront plus les conducteurs fautifs mais seront indemnisés par la Société de l'assurance automobile du Québec. Elle revoit et élargit la protection du consommateur. Enfin, elle conduit une importante réforme du droit de la famille modifiant de manière significative le Code civil.

Avant de faire le saut en politique, Lise Payette a mené une fructueuse carrière d'animatrice à la radio et à la télévision de Radio-Canada, avec des émissions qui ont marqué leur époque. En 1975, elle préside le Comité des fêtes nationales du Québec qui se tiennent sur le mont Royal. Durant les décennies 1980 et 1990, elle se consacre à l'écriture, fonde sa maison de production et crée plusieurs téléromans. Elle publie aussi des livres, dont *Le Pouvoir? Connais pas!* (1982) et une autobiographie en trois volumes intitulée *Des femme d'honneur* (1997-1999).

En 2014, sa petite-fille Flavie Payette-Renouf et Jean-Claude Lord réalisent un documentaire intitulé *Lise Payette, un peu plus haut, un peu plus loin* sur son héritage social et politique.

## BERNARD LANDRY, 1937-2018



Bernard Landry.

Fonds Élie Fallu  
Assemblée nationale

Le 6 novembre 2018, à l'âge de 81 ans, est décédé Bernard Landry, premier ministre du Québec du 8 mars 2001 au 29 avril 2003.

Au cours d'une carrière d'une cinquantaine d'années au service du Québec — dont près de vingt en tant que député — il a eu la charge de portefeuilles ministériels d'importance, plus spécialement à vocation économique, sous les gouvernements de René Lévesque, de Pierre-Marc Johnson, de Jacques Parizeau et de Lucien Bouchard.

Après ses années d'université et d'engagement dans les associations étudiante, il pratique le droit tout en militant pour le Parti québécois. À sa troisième tentative, il est élu député sous cette bannière dans Fabre en 1976, puis réélu dans Laval-des-Rapides en 1981, qu'il représentera jusqu'en 1985.

Il sera nommé ministre d'État au Développement économique, ministre du Commerce extérieur, ministre des Relations internationales et ministre des Finances, notamment.

Vice-président du Parti québécois de 1989 à 1994, il retrouve l'Assemblée nationale comme député de Verchères de 1994 à 2005. Avant d'accéder en 2001 à la fonction de premier ministre, il sera, entre autres, vice-premier ministre, ministre des Affaires internationales, ministre de l'Industrie et du Commerce, ministre des Finances et ministre du Revenu. Après l'élection de 2003, il est chef de l'opposition officielle, et ce, jusqu'à sa démission en 2005.

Sous le gouvernement Landry, le Québec adhère aux principes du Protocole de Kyoto sur l'environnement. C'est aussi sous son administration qu'est instituée la Journée nationale des Patriotes, célébrée en mai, en remplacement de la fête de Dollard et de la fête de la Reine (*Victoria Day*). Selon plusieurs, sa plus grande réalisation à titre de premier ministre restera La paix des braves, comme fut surnommée cette entente politique et économique conclue entre le Québec et les Cris de la Baie-James. Il aura également laissé sa marque comme ministre. Ainsi, à la tête du ministère des Finances, il met sur pied un programme de crédits d'impôt pour la production multimédia, mesure qui a contribué de façon décisive à l'émergence et au développement d'une vigoureuse industrie du jeu vidéo basée à Montréal et à Québec.

Comme universitaire et professeur, il enseigne à l'Université du Québec à Montréal (UQAM), est chercheur associé à la Chaire Raoul-Dandurand en études stratégiques et diplomatiques de la même institution, ainsi que professeur invité à l'École polytechnique de Montréal. Il est par ailleurs le fondateur et le premier titulaire de la Chaire en mondialisation des marchés agroalimentaires de l'UQAM. Économiste et citoyen engagé et influent, il prend part au débat sur le libre-échange avec les États-Unis, entre autres, en publiant l'ouvrage *Commerce sans frontières : le sens du libre-échange* en 1987.

Le cinéaste Jean-Claude Labrecque réalise en 2003 un documentaire intitulé *À hauteur d'homme*, relatant la dernière campagne électorale de monsieur Landry.

## VIENT DE PARAÎTRE

### JEAN-CHARLES BONENFANT ET L'ESPRIT DES INSTITUTIONS

Sous la direction d'Amélie Binette, Patrick Taillon et Guy Laforest

Les Presses de l'Université Laval,  
collection « Prisme », novembre 2018, 462 pages

Publiciste érudit, pédagogue accompli, Jean-Charles Bonenfant a marqué la manière dont on réfléchit aux institutions politiques au Québec. Ses travaux font, en quelque sorte, office de trait d'union entre deux époques : celle marquée par les mandats de Maurice Duplessis comme premier ministre et celle de la Révolution tranquille.

Dans les coulisses de l'Assemblée nationale, à titre de directeur de la Bibliothèque, Bonenfant a travaillé avec acharnement au développement d'un parlementarisme pleinement québécois qui redonnera un lustre aux institutions politiques. Grand historien de la Confédération, il a su poser un regard résolument québécois, nuancé et pragmatique sur le pacte de 1867 et sur ses architectes.

L'ouvrage *Jean-Charles Bonenfant et l'esprit des institutions* offre, en un seul volume, l'essentiel des travaux de Bonenfant sur la Confédération, sur l'évolution du fédéralisme ainsi que sur le parlementarisme québécois. À la réédition des principaux textes du juriste lavallois s'ajoute l'analyse d'une quinzaine de chercheurs, issus de plusieurs disciplines, qui traitent avec brio des différentes facettes d'une œuvre qui demeure toujours juste et pertinente.

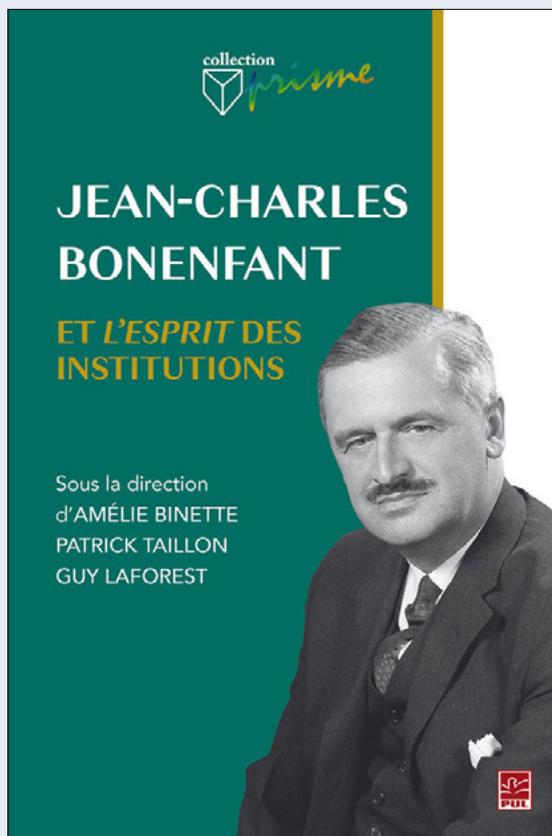
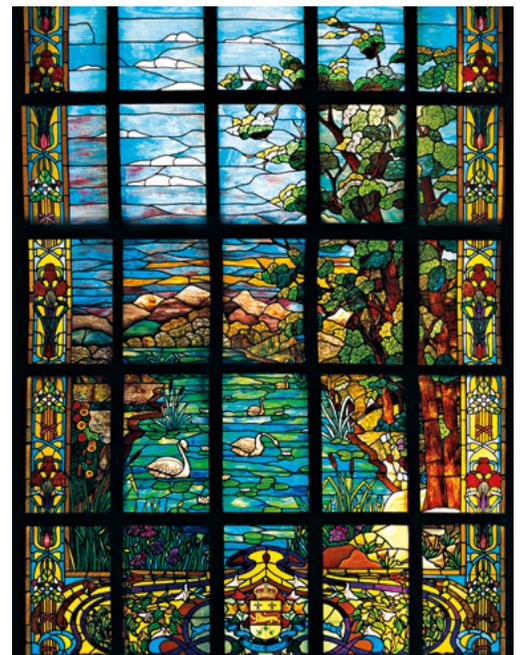




Photo : Fonds Assemblée nationale



L'Assemblée nationale soulignait en 2017-2018 les cent ans du restaurant Le Parlementaire, situé dans la cour intérieure de l'hôtel du Parlement. Réalisé dans le style Beaux-Arts selon les plans des architectes Georges-Émile Tanguay et Jean-Omer Marchand, il ouvre ses portes le 4 décembre 1917 sous le nom de Café du Parlement. En 1972, le restaurant est renommé Le Parlementaire et, depuis 2008, l'ancienne appellation de Café du Parlement désigne la cafétéria située au-dessous.

Témoin de dîners d'État et de réceptions protocolaires, lieu de dégustation par excellence des produits du Québec, Le Parlementaire est définitivement ouvert au public depuis 1968.

Au sommet des marches qui conduisent à la salle à manger, on peut admirer un magnifique vitrail réalisé par E.-J. Bernard, de la maison Gauthier et Frère.

Photos : Francesco Bellomo